

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président
 Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire
 Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
DE LIGNE À 315 Kv GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 16 octobre 2000, à 19 h
Centre communautaire de Ripon
31, rue Coursol
Ripon

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2000	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
REQUÉRANTS:	
ROGER ST-DENIS	7
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR	9
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	18
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
JACQUES RUELLAND	19
ROGER ST-DENIS	26
ÉLAINE POULIN.....	30
GILBERT BROUSSEAU	33
GÉRALD DREW	36
REPRISE DE LA SÉANCE	40
PAULE TANGUAY.....	44
JACQUES RUELLAND	46
MAURICE GROULX	50
YVAN HOTTE	54
CHANTALE Fiset	59
MICHEL GRATTON.....	62
MICHAEL KANE	67
JACQUES RUELLAND	70
REPRISE DE LA SÉANCE	82
MADELEINE SAUVÉ.....	82
ROGER ST-DENIS	90
PAULE TANGUAY.....	95
MARCEL CHARLEBOIS	98

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette première partie de l'audience publique du projet de ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan de la société Hydro-Québec. Mon nom est Alain Cloutier. Je préside cette Commission d'enquête. Je suis accompagné de deux autres commissaires, qui sont madame Sylvie Girard ainsi que madame Catherine Chauvin.

10 Je vais prendre une quinzaine ou une vingtaine de minutes pour vous lire le mandat d'enquête et d'audience publique, pour vous présenter l'équipe de la Commission, ainsi que de vous expliquer quelques règles de procédure pour le bon fonctionnement de cette séance. C'est assez important que vous connaissiez comment on fonctionne si vous voulez qu'on procède dans le meilleur ordre possible.

15 Le mandat est adressé au président du Bureau d'audiences publiques, monsieur André Harvey. Il est signé du ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Paul Bégin. Il se lit comme suit:

20 *En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan par Hydro-Québec et de faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

25 Le mandat du Bureau débutera le 10 octobre 2000.+

30 Donc, le mandat est débuté depuis la semaine dernière, mardi soir dernier, à Huberdeau. Le projet dont nous allons faire ensemble l'examen public est assujéti à une procédure québécoise gérée par le ministère de l'Environnement du Québec. C'est la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

35 Outre les trois commissaires qui sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et qui ont souscrit à un code strict de déontologie, la Commission est accompagnée du personnel. Tout d'abord, au niveau des analystes, en avant, monsieur René Beaudet, analyste senior, ainsi que madame Yolaine Labbé. À l'arrière, vous avez peut-être déjà pris connaissance ou contact avec madame Anne-Lyne Boutin qui est coordonnatrice de la Commission, ainsi qu'avec madame Louise Bourdages qui est agente d'information. Il y a également madame Anctil qui accompagne la Commission.

40 La logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et est représenté ici par monsieur Daniel Moisan et par monsieur Jean Métivier.

45

La sténographie officielle est prise en note par madame Lise Maisonneuve. Donc, ça signifie que tout ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions de ce qui est dit ici sont déposées dans les centres de consultation ainsi que sur le site Internet de la Commission.

50

Ce dossier-ci étant dans la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, il y a eu une première étape où il y a eu une période d'information. Il y a eu trois périodes d'information, dont une ici à Ripon. Ces périodes-là avaient lieu entre le 15 août et le 29 septembre 2000.

55

C'est à ce moment-là que les gens pouvaient demander des audiences publiques. On n'a pas le décompte final. Il y a encore quelques demandes qui semblent être encore dans la machine, sauf qu'on a compté 96 demandes d'audience publique, dont une forte proportion venant d'Huberdeau. De la région ici, il y a une demande d'audience publique qui a été acheminée au ministre. Tantôt, on va demander à la personne qui a fait cette demande-là de venir la présenter.

60

Je vous indique immédiatement qu'il y en ait une ou dix ou cent de Ripon ou d'ailleurs, ça ne change rien. Le mandat d'audience publique, c'est la même chose.

65

Le mandat débutant, comme on disait, le 10 octobre dernier, se terminera le 10 février 2001. Et c'est réglementé. Donc, c'est un délai de quatre mois maximum pour produire le rapport. La Commission auparavant aura tenu les audiences publiques.

70

Les audiences publiques, c'est ce que nous commençons ici, ce soir. Nous l'avons fait à Huberdeau la semaine dernière. Nous tenons donc des audiences publiques et nous faisons un rapport écrit de ce que nous entendons, mais également du questionnement et de l'analyse que la Commission elle-même fait du projet.

75

Je vous indique immédiatement, et j'aurai à le répéter probablement une autre fois encore, la Commission dans cette partie-là publique, la première partie d'audience publique, la Commission n'exprime pas son opinion. Elle agit de façon équitable envers toutes les parties. Ça n'empêche pas la Commission de réfléchir lorsqu'elle entend les réponses, mais nous ne pouvons pas émettre d'opinion à cette période-ci. C'est dans le rapport que la Commission va se prononcer en faveur ou non ou avec des conditions. À ce moment-ci, la Commission ne tranche pas.

80

85

Notre rapport, donc dans quatre mois, n'est pas décisionnel. C'est un rapport de recommandation au ministre de l'Environnement. Le projet, compte tenu des audiences publiques, n'est pas un projet qui demande une autorisation du ministre de l'Environnement, c'est un projet qui demande une autorisation du Conseil des ministres. Le Conseil des ministres prend sa décision sur la foi des recommandations du ministre de l'Environnement qui, lui,

s'appuie à la fois sur le rapport de cette Commission ainsi que sur un rapport d'analyse du ministère de l'Environnement du Québec.

90

Je vous rappelle rapidement qu'il y a un centre de consultation ici même à Ripon, comme il y en a aussi à Huberdeau et à Gatineau, ainsi que dans les bureaux du BAPE à Montréal et à Québec.

95

Nous sommes donc dans la première partie. Quand on dit la première partie, c'est qu'il y en a une seconde. Je vais vous expliquer, pour ceux qui ne seraient pas familiers, comment ça procède. La première partie d'audience publique, donc ici à Ripon, c'est le moment de poser des questions. On pose des questions au promoteur, vous dans la salle, la Commission également. On obtient des réponses et on va chercher des compléments d'information auprès de différentes personnes-ressources qu'on va vous présenter tantôt. Donc, c'est une période où on va chercher de l'information au moyen de questions.

100

Ce qu'on ne souhaite pas que ce soit, c'est que ça soit un moment de livrer vos opinions, pas parce que la Commission ne veut pas entendre vos opinions, parce que présentement ce n'est pas l'étape pour ça. C'est la deuxième partie de l'audience publique, dans un mois, où on va revenir ici et, là, on va entendre vos opinions. On va ne faire que ça, écouter ce que vous pensez du projet.

105

Donc, c'est important que vous saisissiez comme il faut qu'on n'en est pas à une étape où vous vous livrez à ce que vous pensez du projet. Et la Commission, je vous dirais que pour les séances où on est ici, la Commission doit être sourde à ces commentaires-là. Je veux que vous saisissiez que dans un mois, on ne sera pas sourds, on vient exclusivement pour entendre votre opinion.

110

Pour la deuxième partie, donc dans un mois, ça va avoir lieu le 16 novembre ici, à Ripon. On va vous demander pour ce faire d'indiquer auprès de madame Boutin, disons jusqu'à la semaine prochaine, ceux qui savent qu'ils vont déposer un mémoire et présenter un mémoire, on vous demande de lui indiquer tout simplement que vous entendez en déposer un puis d'en présenter un. Même s'il n'est pas écrit à ce moment-là, ce n'est pas ça qui est important, ça nous permet de réserver les salles, puis de, je dirais, de préparer la logistique pour qu'on puisse se déplacer le plus facilement possible.

115

120

L'écriture et la présentation de votre mémoire donc pour la deuxième partie, on vous demande de nous l'adresser au Bureau au moins quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique. Ce que ça nous permet, c'est simplement de le lire, de le comprendre davantage et lorsque vous le présentez, ça nous permet d'échanger avec vous. Ça peut être une question, deux questions, trois questions, mais c'est pour comprendre votre position comme il faut. Ça peut être parfaitement clair ce que vous écrivez, pour vous; ça peut l'être un peu moins pour une Commission qui est à l'extérieur. Ce n'est pas un interrogatoire, c'est strictement pour saisir comme il faut qu'est-ce qu'il en est.

125

130

Un mémoire peut aussi être déposé à la Commission et ne pas être présenté lors de cette séance publique là. Dans tous les cas, qu'il soit présenté ou non, tout mémoire est lu et relu par l'ensemble de la Commission de la même façon.

135

La notion d'environnement qu'on applique, c'est la notion qu'on dit élargie. Ce n'est pas juste le cadre biophysique, c'est à la fois les aspects économiques, c'est les aspects sociaux, c'est les aspects environnementaux au sens large, tels que définis par les jugements des tribunaux supérieurs.

140

La façon qu'on va procéder quand je vais avoir terminé, on va demander à la personne qui a présenté une demande d'audience publique de venir nous en faire la lecture. C'est quelques pages. Ça a une valeur symbolique, dans le sens que, de toute façon, demander une audience publique, c'est pour avoir une audience publique. L'audience publique, vous l'avez. Ce n'est pas seulement la personne qui a demandé l'audience publique, tout le monde l'a l'audience publique. Donc, le processus est enclenché, tout simplement.

145

Une fois cette courte, très courte présentation faite, on va demander au promoteur de nous faire une présentation du projet et des considérations plus régionales dans le secteur ici. Donc, on alloue une période d'environ vingt minutes pour faire sa présentation.

150

Par la suite, on va commencer les questions. Et les questions, ça va être en fonction de l'enregistrement de votre nom que vous allez laisser auprès du personnel de la Commission en arrière. On va inviter les gens selon leur ordre d'inscription, tout simplement.

155

On va indiquer également, dans le cours de l'audience, quand la Commission continue ses travaux, tout simplement.

Nous allons demander, au début de la présentation tantôt, au promoteur de s'identifier et de présenter ses collaborateurs. Pour l'instant, on va demander aux personnes-ressources de s'identifier.

160

Je vous indique immédiatement que les personnes-ressources, ce sont des personnes-ressources qui ont été invitées par la Commission. Et le rôle des personnes-ressources, c'est de donner des compléments d'information au nom des organismes ou des ministères qu'ils représentent. Donc, c'est des positions officielles qui sont enregistrées et auxquelles vous pouvez toujours référer quand vous lisez les verbatims, les transcriptions de ce qui va avoir été dit ici.

165

Je vais demander que chacun des représentants s'identifie, identifie ses collaborateurs et nous indique le ministère ou l'organisme qu'il représente et son rôle, en commençant par le ministère de l'Environnement.

170

M. LUC VALIQUETTE :

175

Bonsoir, monsieur le président! Alors, Luc Valiquette. Je suis porte-parole pour le ministère de l'Environnement qui est le gestionnaire de la partie non publique de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

180 Je suis accompagné, ce soir, de madame Marie-Christine Foucault et de monsieur Denis Talbot, qui sont tous les deux chargés d'étude au ministère de l'Environnement.

M. JEAN PROVOST :

185 Bonsoir, tout le monde! Moi, je suis Jean Provost de la Société faune et parcs à Hull. Je suis biologiste. Et c'est moi qui représente finalement la Société d'État.

190 Juste pour clarifier peut-être, auparavant on était avec le ministère de l'Environnement. On nous appelait le ministère de l'Environnement et de la Faune. Avant ça, on était Loisir, Chasse et Pêche. Mais depuis à peu près un an, on est la Société de la faune et des parcs du Québec.

M. JEAN BISSONNETTE :

195 Bonsoir! Jean Bissonnette, urbaniste, responsable du Service de l'aménagement du territoire à la MRC de Papineau.

M. LOUIS MÉNARD :

200 Bonsoir! Je suis Louis Ménard du ministère des Ressources naturelles, secteur Forêts.

M. JEAN-JACQUES SIMARD :

205 Bonsoir! Je suis Jean-Jacques Simard, agronome, conseiller en aménagement et développement régional au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

M. CLAUDE BEAUPRÉ :

210

Bonsoir! Je suis Claude Beaupré, directeur de la réserve faunique de Papineau-Labelle. Je suis représentant de la SÉPAQ, la Société des établissements du plein air du Québec.

LE PRÉSIDENT :

215

Très bien. J'ajouterais qu'il y a également des représentants de la santé publique, la Direction de la santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui ont été conviés et qui vont être ici à partir de demain. Pour ce soir, on a voulu se concentrer sur un certain nombre de personnes-ressources. Donc, il y a également une personne-ressource, demain, de santé publique qui va être ici.

220

Et il va y avoir également, dans le cours de la soirée, un représentant d'Environnement Canada sur la question de la climatologie, les événements exceptionnels, qui va être avec nous par lien téléphonique, à 8 h 45, tout de suite après une pause. Dans ce cas-là, c'est qu'on va lui demander des compléments d'information sur certaines questions qui ont été posées antérieurement à Huberdeau et ce sera le moment, si certains d'entre vous avez des questions sur la question climatologique, ce sera de l'indiquer à la Commission pendant la pause et on prendra ces quelques questions-là tout de suite avec monsieur Bourque d'Environnement Canada et, par la suite, on reprendra le rôle régulier d'inscription aux questions, tout simplement.

225

230

On vous demande, comme c'est la règle en 21 ans d'existence du BAPE, que tout le monde agrée à un principe bien simple de respect mutuel et de courtoisie. On sait d'avance que vous allez répondre favorablement à ça. Il y a moyen d'émettre des idées, de poser des questions, d'avoir de l'information tout en maintenant un climat serein.

235

Nous limitons le nombre de questions à deux par intervenant. Cependant, une fois que les deux questions sont posées, on vous demande de vous réinscrire tout simplement à l'arrière. Le but, c'est de faire circuler le plus de gens possible lorsque les questions se présentent.

240

On vous demande de limiter vos préambules. Les longs préambules souvent ne servent pas tellement. Si les préambules servent à émettre une opinion pour la Commission, on vous le dit, la Commission est sourde à ça et ça peut ne pas servir votre position. Il y a un moment pour émettre vos opinions et ça va être dans un mois.

245

On vous indique également que la Commission se sert de la période de questions aussi pour poser des questions au travers les vôtres. C'est souvent à partir d'une question que vous allez poser, que la Commission va enchaîner avec une ou deux questions pour compléter votre questionnement, votre propre questionnement.

250

Enfin, il est toujours défendu de fumer dans la salle, pour ceux qui n'auraient pas lu l'écriteau que je vois en arrière de la salle.

255 Quelques particularités. Tout d'abord, je vous l'ai dit tantôt, la Commission a un site Internet. Chaque commission du BAPE a un site à même la fenêtre Internet du BAPE. L'adresse du BAPE est disponible à l'arrière. Le site vous permet d'être tenu à date en information sur le projet, où on est rendu dans le mandat, ainsi que tous les documents qui sont déposés et que nous avons sous forme numérisée sont accessibles par le site Internet.

260 Nous allons inviter maintenant la personne qui a requis pour la région, une des 96 requêtes, monsieur Roger St-Denis, à venir nous faire part de ses motifs. Bonsoir, monsieur St-Denis!

265 **M. ROGER ST-DENIS :**

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

270 Je voyais, monsieur St-Denis, vous étiez attentif tantôt. Vous avez compris que cette valeur symbolique là, ce n'est pas tellement un problème quand il y a une demande mais, de toute façon, votre demande s'applique à tout le monde et on va vous demander de faire lecture de votre lettre et on va enchaîner plus rapidement avec les questions durant la séance. Nous vous écoutons, monsieur St-Denis.

275

M. ROGER ST-DENIS :

Je fais la lecture de ma lettre, même s'il y a plus peut-être d'opinions que de questions dans la lettre? C'est la lettre que j'ai envoyée.

280

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez passer directement aux motifs ou les raisons, c'est encore mieux.

285

M. ROGER ST-DENIS :

290 D'accord, je vais écouter un peu. Bonjour! Je suis un artisan résidant de Ripon dans la Petite-Nation, sans doute la plus belle région de l'Outaouais selon les dires des visiteurs qui fréquentent nos gîtes, nos ateliers, nos commerces, nos lacs et nos rivières et nos belles forêts.

Les motifs de ma demande sont de trois niveaux: premièrement, d'ordre purement matérialiste au sujet de la réelle sécurité d'approvisionnement en électricité pour notre région; deuxièmement, d'ordre environnemental; et troisièmement, d'ordre plus philosophique.

295

Tout d'abord, à la dernière séance d'information qui a eu lieu à Ripon au mois de septembre, la réponse obtenue à ma question concernant le réaménagement de la ligne

Chénier - Vignan ne m'a pas convaincu de l'utilité d'une nouvelle ligne puisque, selon moi, la construction de la boucle n'assure pas la sécurité du transport d'électricité pour les municipalités concernées par le projet et qui sont approvisionnées par le poste de Papineauville.

300

Par exemple, advenant un bris simultané à deux ou plusieurs endroits sur la ligne Chénier - Vignan, ce qui est possible étant donné le corridor climatique très semblable qui existe le long de la rivière Outaouais, la boucle Grand-Brûlé - Vignan ne servirait qu'à alimenter la région urbaine de Gatineau, Hull et ses environs. La région dans laquelle je réside serait quand même privée d'électricité et c'est notre région qui subirait les répercussions du projet.

305

Pourquoi le ministre responsable ne recommanderait-il pas le renforcement de la ligne Chénier - Vignan déjà existante? Son impact présent sur l'environnement serait moins négligeable et la sécurité d'approvisionnement de notre région et celle de l'Outaouais urbain sera augmentée par le fait même.

310

Évidemment, le deuxième motif de ma demande concerne tout l'impact majeur entraîné par la construction d'une nouvelle ligne. Les études d'impact réalisées par le promoteur ne sont pas rassurantes au sujet de l'utilisation de phytocides pour l'entretien de la ligne. A-t-on fait des études à court, moyen ou long terme des effets de ces hormones de croissance sur l'environnement? Étant donné que la ligne traverserait environ 150 cours d'eau, l'utilisation de ces produits m'apparaît pour le moins inquiétante.

315

Enfin, je suis, comme un nombre grandissant de personnes, un amateur de la nature et ce projet me cause de vives inquiétudes et une réelle appréhension quant à sa réalisation. L'impact environnemental du projet paraît minime à cause du peu de visibilité de la ligne à haute tension puisque celle-ci semblera cachée dans la forêt à 90 % de son parcours et pas dans un territoire peu habité.

320

Mais toute cette belle région boisée, tous ces lacs et ces rivières, toute cette nature sauvage que nous tentons désespérément de conserver, sera-t-elle lentement envahie par ces routes, ces corridors déboisés, ces fils et ces pylônes disgracieux? La région de la Petite-Nation est en train de devenir une destination touristique importante pour les étrangers et les citoyens en mal de nature, de ressourcement de beauté.

325

Restera-t-il au Québec un endroit où on pourra se sentir vraiment à l'abri de la pollution sous toutes ses formes? Pourra-t-on continuer à boire l'eau de nos cours d'eau lorsque nous allons dans la forêt ou faudra-t-il transporter nos bouteilles d'eau embouteillée? Les artistes auront-ils à effacer les fils et les pylônes de leurs oeuvres pour pouvoir nous présenter de belles diapositives aux séances d'information du BAPE? Et nous qui résidons dans cette région, devons-nous continuellement accepter la transformation de notre environnement pour l'avantage des gens qui vivent ailleurs?

330

335

Voilà beaucoup de questions dont plusieurs resteront sans doute sans réponse. Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ma demande.

340

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur St-Denis.

345

J'ajouterais, pour le bénéfice de tout le monde, que de l'ensemble des 96 requêtes, il y a certains éléments qui revenaient de façon majoritaire dans plusieurs. Il y en a plusieurs que vous avez abordés. Je vais en énumérer quelques-uns auxquels vous n'avez pas faits référence directement, bien que dans certains cas ça y touchait aussi, mais qu'on retrouvait dans les 95 autres requêtes.

350

Au niveau de la justification générale, c'est à peu près les mêmes arguments. Au niveau des impacts ponctuels, bon, au niveau des phytocides par rapport à l'eau potable, l'alimentation des puits privés ou de l'eau de lac; perte de qualité de vie; les effets des champs électromagnétiques; destruction de paysage, vous l'avez abordé; impact sur la faune et la flore en général; perte de valeur des propriétés; perturbation d'érablières exploitées; présence de VTT dans les emprises; impacts négatifs sur la réserve Papineau-Labelle; impacts des travaux de construction et toute la question de la qualité de vie associée au poste Vignan à Gatineau.

355

Merci, monsieur.

360

Nous invitons maintenant le promoteur, monsieur Riva, à identifier vos collaborateurs et de nous faire votre présentation.

365

M. JEAN RIVA :

Alors, bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires, mesdames et messieurs! Mon nom est Jean Riva. J'agirai à titre de porte-parole pour l'équipe du projet Grand-Brûlé - Vignan, mieux connu sous le nom de boucle outaouaise.

370

Je suis accompagné ce soir par madame Constance LeBel, chargée d'environnement à Hydro-Québec, ainsi que par monsieur Serge Fortin de la planification du réseau. Il y a aussi dans la salle avec nous quelques autres représentants d'Hydro-Québec pour permettre de répondre efficacement aux questions. Et au besoin, nous aurons aussi d'autres spécialistes qui pourront venir répondre aux questions adéquatement.

375

Au cours de cette présentation d'ouverture, nous aborderons les trois sujets suivants: soit la raison d'être et la nature du projet; les études environnementales et les variantes de tracés élaborés; et enfin, la démarche entreprise par Hydro-Québec pour intégrer les avis et commentaires du milieu à l'élaboration du projet.

380

Commençons par la raison d'être du projet. La tempête de pluie verglaçante qui s'est abattue sur le Québec du 5 au 9 janvier 1998 a causé des pannes d'électricité d'une ampleur

385 sans précédent, affectant autant le réseau de transport que le réseau de distribution, principalement dans les régions de la Montérégie, de Montréal et, bien sûr, de l'Outaouais.

390 Au lendemain de la tempête de verglas, toute la population québécoise s'entendait sur un point: Hydro-Québec devait prendre des mesures pour accroître la sécurité d'alimentation en électricité des régions touchées. Il fallait faire en sorte que les clients du réseau électrique soient le moins affectés possible dans l'éventualité d'un autre événement de même ampleur.

395 C'est avec cet objectif en tête qu'Hydro-Québec a proposé au gouvernement une série de mesures propres à réduire le nombre de clients affectés par un éventuel événement de cette nature, ainsi que la durée des pannes.

400 Afin d'améliorer la sécurité d'alimentation de façon durable, Hydro-Québec a retenu deux grandes orientations: d'abord, diversifier les sources d'alimentation en électricité; ensuite, utiliser des corridors géographiquement distincts pour éviter qu'un même phénomène climatique affecte simultanément toutes les lignes desservant notre clientèle reliée à un même centre de consommation.

405 Au nombre des mesures adoptées, nous avons entrepris de construire des lignes pour boucler le réseau de transport dans les régions les plus touchées par le verglas. Nous avons également entrepris de diversifier nos sources d'alimentation en augmentant la capacité d'échange avec les réseaux voisins.

410 Au niveau de la robustesse des lignes, des critères plus élevés ont été appliqués aux nouvelles lignes afin qu'elles puissent supporter une plus grande charge climatique de glace et de vent combinés.

Le projet que nous vous présentons aujourd'hui vise à boucler le réseau de transport dans la région de l'Outaouais en vue d'améliorer la situation actuelle de notre clientèle.

415 Je vais maintenant céder la parole à monsieur Serge Fortin pour vous illustrer la situation actuelle de la région d'Outaouais ainsi que la solution retenue par Hydro-Québec. Monsieur Fortin.

M. SERGE FORTIN :

420 Bonsoir! Donc, le présent projet a pour objectif de sécuriser l'alimentation en électricité de la région Outaouais. Elle veut procurer à la région une source distincte par un axe distinct.

425 Donc, qu'est-ce qu'une boucle? Le principe d'une boucle consiste à offrir à une région grande consommatrice deux sources d'alimentation, donc deux lignes de transport qui peuvent l'alimenter. Par exemple, prenez ici le point A, le point B et le point C, qui correspond à trois grands centres de consommation. Donc, les traits en vert sont les lignes de transport qui amènent l'électricité au niveau des gens, donc le produit livré par ces lignes-là.

430 Qu'est-ce qui se passe, par exemple, ici, entre le point B et le point C? J'ai un événement qui fait que ma ligne est brisée, le point en C tombe dans le noir. j'ai une panne pour ces consommateurs-là, ces clients-là. On voit qu'en A et en B, il y a plusieurs lignes qui alimentent le même point. Donc, le principe de la boucle vise à procurer aux gens au point C une source de relève, une autre ligne qui vient alimenter le point C en cas de pépin sur la ligne existante. Ce qui fait que la boucle, chacun des points du triangle, par exemple, a deux lignes

435 qui alimentent, qui fournissent à leurs besoins. Donc, c'est le principe du bouclage.

L'alimentation en électricité de la région Outaouais se caractérise comme ceci. Vous avez en magenta, ici, des lignes à haute tension qui viennent de la Baie James, qui passent au poste du Grand-Brûlé à Saint-Jovite. On a ici environ au centre Ripon, pour vous situer, et

440 Vignan à Gatineau. Donc, ces lignes-là rejoignent le poste Chénier à Mirabel. Le trait en jaune, c'est le trait de la ligne à 315 000 volts qui alimente la région Outaouais, donc qui alimente le poste de la Petite-Nation à Papineauville et le poste Vignan à Gatineau.

La caractéristique de la consommation de la région, on a environ 1 200 mégawatts de

445 consommation qui est fourni pour environ 50 % pour la production locale, donc la production que l'on retrouve sur les rivières Gatineau et Outaouais. Le 50 % qui reste provient de la ligne à 315 000 volts Chénier - Vignan. Donc, le lien en jaune, ici.

Donc, cette ligne-là est unique. Donc, ce qui est visé par le projet, c'est de fournir à

450 cette région-là, Vignan et Papineau, une autre source d'alimentation par un axe distinct. Donc, un autre point de départ du premier par un axe distinct, de façon à éloigner les deux lignes pour éviter les modes communs, les problèmes simultanés.

Donc, on voit que si, comme en 1998, cette ligne-là était endommagée, c'est ce qui

455 s'est passé ici dans la région principalement pour le transport, donc la nouvelle ligne prend la relève de façon à amener de l'énergie au poste Vignan à Gatineau et à Petite-Nation à Papineauville. Donc, c'est le principe de la boucle qu'on applique ici comme méthodologie.

En quoi consiste le projet? En trois grands volets: d'abord, une ligne qui serait

460 construite entre le poste Grand-Brûlé à Saint-Jovite et le poste Vignan à Gatineau, ligne d'environ 152 kilomètres. On voit, ici, à votre droite, un pylône biterne à 315 000 volts. C'est le même type de pylône que l'on retrouve le long de Montebello, qui descend. On le croise par les différentes routes. Donc, d'environ 50-55 mètres de haut, avec une emprise de 52 à 57 mètres.

Des modifications seraient requises au poste du Grand-Brûlé à Saint-Jovite. Donc, un

465 agrandissement du poste actuel, avec de l'ajout et transformation de puissance. Au poste Gatineau maintenant, poste Vignan à Gatineau, des appareils de manoeuvre dans le poste même. Donc, l'enceinte actuelle de poste ne serait pas agrandie, tout serait fait dans le périmètre du poste existant.

470

Maintenant, au niveau de l'échéancier du coût du projet, il serait échelonné de probablement 2001 à été 2002, donc soit la ligne à 315 000 volts ainsi que les modifications au niveau des deux postes. La mise en service est planifiée pour août 2002. Et puis le coût du projet est de 175 M \$. Donc, c'est une différence par rapport au rapport d'environnement, 475 séparé comme ceci: environ 130 M \$ pour la ligne; 40 M \$ pour le poste du Grand-Brûlé à Saint-Jovite et puis 5 M \$ pour le poste Vignan à Gatineau.

Merci. Monsieur Riva.

480 **M. JEAN RIVA :**

Merci, monsieur Fortin. Voyons maintenant comment Hydro-Québec a élaboré le tracé de la ligne Grand-Brûlé - Vignan.

485 Dans l'élaboration d'un tracé de ligne, Hydro-Québec procède selon une démarche d'évaluation qu'elle a développée au cours des vingt dernières années et qui est largement reconnue.

Cette démarche se résume en cinq étapes: première étape, la connaissance du projet.

490 Deuxième étape, la connaissance du milieu dans lequel s'insert le projet. Ces deux premières étapes nous permettent d'identifier les enjeux associés à l'intégration des équipements au milieu.

495 Troisième étape, combiner la connaissance du projet avec la connaissance du milieu pour élaborer les tracés de ligne.

Quatrième étape, présentation des variantes aux différents organismes du milieu pour recueillir leurs avis, commentaires, valeurs et préoccupations.

500 Enfin, cinquième et dernière étape, le choix du tracé et le bilan environnemental. À partir des commentaires reçus, Hydro-Québec choisit et optimise le tracé de ligne ayant le moins d'impact des points de vue environnemental, techno-économique et socio-politique. Ce choix intègre, dans la mesure du possible, les préoccupations et les demandes formulées par le milieu. Hydro-Québec identifie alors les impacts potentiels du projet et élabore des mesures en vue de les atténuer.

510 Pour le présent projet, Hydro-Québec a appliqué cette démarche à l'intérieur d'une zone d'étude qui s'étend sur environ 140 kilomètres entre le poste Grand-Brûlé situé à Saint-Jovite et le poste Vignan situé à Gatineau.

Donc, on peut reconnaître sur la carte derrière moi Saint-Jovite, qui est situé un petit peu à droite et en haut; le poste Vignan qui est situé à Gatineau en bas, à gauche. Vous avez les deux zones d'exclusion qui sont la zone autour du lac Simon et la zone autour du lac La

515 Blanche. Et pour vous situer, Ripon se trouve à peu près dans ce coin-ci. Donc, la zone traverse trois MRC: la MRC des Laurentides, celle de Papineau et Les Collines-de-l'Outaouais.

J'invite maintenant LeBel à vous présenter les variantes de tracé qui ont été élaborées.

520 **Mme CONSTANCE LeBEL :**

Bonsoir! Alors, une fois qu'Hydro-Québec a une bonne connaissance du milieu, c'est-à-dire qu'on a complété nos inventaires, l'étape suivante consiste à trouver le meilleur chemin pour rejoindre le poste du Grand-Brûlé au poste Vignan.

525

Dans la zone d'étude, on a élaboré 10 segments de tracé qui, combinés les uns aux autres, nous permettent d'obtenir quatre variantes de tracé toutes réalisables.

530 Alors, la variante 1, c'est la variante qui est située le plus au nord. Donc, elle part du poste du Grand-Brûlé dans le secteur ici, elle traverse la rivière Rouge, traverse la Municipalité d'Amherst, passe au nord du lac des Plages, vient passer ici au nord du lac Simon dans Duhamel, entre dans la réserve faunique Papineau-Labelle, ressort à Mulgrave-et-Derry et vient rejoindre le dernier segment EF, ici, dans la portion ouest du territoire à l'étude.

535 La variante 2, elle part aussi de Grand-Brûlé jusqu'à la rivière Rouge, mais cette fois elle descend vers Boileau pour remonter ensuite dans le lac des Plages et reprendre le même chemin que prenait la variante 1.

540 La variante 3, c'est celle qui est située la plus au sud. Donc, de la rivière Rouge, elle se dirige vers le sud dans Boileau, traverse Notre-Dame-de-la-Paix, Saint-André Avellin, Ripon, Saint-Sixte, Mayo et vient rejoindre encore une fois le dernier segment qui est commun à toutes les variantes de tracé.

545 La dernière variante est la variante 4. Donc, elle suit le chemin emprunté par la variante 3 jusqu'ici, mais ici, elle emprunte la portion qui passe au nord du lac La Blanche et vient rejoindre Mulgrave-et-Derry et le segment encore une fois commun à toutes les variantes de tracé.

550 Les organismes suivants ont été questionnés par le biais d'un questionnaire intitulé *Guide de présentation d'avis sur les variantes de tracé+. Alors, ce qu'on voulait obtenir de la part de ces organismes-là, c'était leur opinion sur les variantes de tracé se trouvant sur leur territoire et leur opinion sur les segments de tracé, de même que sur les variantes de tracé. Alors, Hydro-Québec a pris en compte les réponses reçues de chacun de ces organismes dans la comparaison des tracés.

555

Alors, on arrive à l'élément comparaison des tracés. Alors, une fois qu'on a quatre variantes de tracé, il s'agit maintenant pour nous de les comparer afin de choisir la variante la plus favorable. Pour ce faire, on a comparé les quatre variantes en ne considérant que les

560 parties non communes aux quatre variantes. Cela signifie qu'aux fins de la comparaison, le segment AB, qui est ici, et le segment EF situé à l'extrême ouest ont été laissés de côté pour les fins de comparaison. Bien sûr, ces segments-là, par contre, vont être pris en considération quand viendra le moment de faire l'évaluation des impacts.

565 L'objectif de la comparaison est de trouver la variante la plus favorable des points de vue environnemental, techno-économique et socio-politique. Après examen de la performance de chaque variante de tracé en fonction des différents aspects, on a pu tirer les conclusions suivantes.

570 D'abord, il n'y a aucune variante de tracé qui se démarque vraiment des autres. Il n'y a pas une variante qui présente des avantages marqués par rapport aux autres. Ensuite, il n'y a pas non plus de consensus par rapport aux variantes.

575 De plus, à partir des informations reçues lors des consultations, nous avons tiré les conclusions suivantes. D'abord, le segment BC situé dans cette portion-ci du territoire n'était pas bien reçu de la part de la MRC des Laurentides. Ensuite, la variante 3 située la plus au sud, de même que la variante 4, celle qui passe au nord de Ripon et au nord du lac La Blanche, les variantes 3 et 4 étaient rejetées par l'ensemble des intervenants de l'Outaouais.

580 Donc, à partir des éléments de comparaison environnementale et techno-économique et de toutes ces données concernant la consultation qu'on a faite sur les segments de tracé, Hydro-Québec a retenu la variante 2 pour réaliser le projet de ligne entre Grand-Brûlé et Vignan. Selon nous, c'était la variante 2 qui démontrait les meilleures possibilités d'optimisation.

585 D'ailleurs, à la suite des consultations sur les variantes de tracé, différentes optimisations ont été demandées par les intervenants du milieu. Hydro-Québec a accepté de les examiner et a accepté de faire certains changements au tracé.

590 La première optimisation est située dans le secteur du lac Coursolle. Elle a été demandée par les villégiateurs du secteur du lac Coursolle et le tracé a été modifié sur plus de 9 kilomètres.

En pointillé, ici, on a l'ancien tracé qui était choisit par Hydro-Québec. Et on voit en vert clair la partie du tracé qui a été modifiée à la suite de la demande de ces gens-là.

595 La deuxième optimisation est localisée dans la Municipalité de Lac-des-Plages. La demande de modification a été adressée par la Municipalité et elle couvre près de 5 kilomètres.

600 La troisième optimisation a été demandée par les gestionnaires de la réserve faunique Papineau-Labelle. On nous demandait de déplacer le tracé vers le sud-est, à l'extérieur de la zone d'étude, dans le but entre autres d'éloigner la ligne du poste d'accueil Mulet. Cette modification s'étend sur plus de 15 kilomètres.

605 Enfin, avec la collaboration de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry et des citoyens concernés, Hydro-Québec a accepté de modifier plus de 13 kilomètres de tracé dans cette municipalité.

610 Deux autres optimisations ont également été apportées au tracé après le dépôt de l'étude d'impact. Il s'agit d'abord d'un changement de 11 kilomètres apporté au tracé initial afin de tenir compte des préoccupations des résidants du secteur du lac à la Loutre. Et enfin, à la traversée du chemin Vendée et de la rivière Maskinongé, les résidants du secteur nous ont demandé de modifier le tracé. Le changement apporté couvre une distance de 5 kilomètres.

615 Donc, en tenant compte de toutes les optimisations que je viens de vous présenter, voici donc le tracé retenu par Hydro-Québec pour relier le poste du Grand-Brûlé à Saint-Jovite et le poste Vignan à Gatineau.

620 Le tracé retenu a une longueur de 152 kilomètres. Il traverse trois MRC: Les Laurentides, Papineau, Les Collines-de-l'Outaouais. Il traverse également la Communauté urbaine de l'Outaouais. Quatorze municipalités sont touchées par le tracé.

625 90 % du tracé se fait en milieu boisé et 53 % se fait sur des terres publiques. Le territoire agricole protégé est traversé dans la portion ouest du tracé, soit dans la Municipalité des Collines-de-l'Outaouais et dans la Communauté urbaine de l'Outaouais.

630 Une fois que nous avons retenu une variante de tracé, il nous faut maintenant en évaluer les impacts sur l'environnement et élaborer des mesures d'atténuation.

635 Les activités susceptibles de générer des impacts sont d'abord toutes les activités préparatoires à la construction. On parle d'arpentage, de déboisement ou d'aménagement d'accès. Vient ensuite la construction proprement dite avec le transport, les travaux d'excavation et de terrassement et la mise en place des pylônes. Enfin, il y a les activités reliées à l'exploitation et à l'entretien une fois que la ligne est construite.

640 On a donc localisé et évalué les impacts sur tout le tracé. Pour chaque élément du milieu touché, il y a une déclaration d'impact. C'est ce qu'on retrouve dans le rapport d'étude d'impact présenté sur cette carte-ci, qui est la carte des impacts et des mesures d'atténuation.

645 Comme je viens de le préciser, des mesures d'atténuation ont été élaborées pour atténuer les impacts sur tous les éléments du milieu qui sont touchés. On parle, par exemple, des impacts sur le milieu bâti, l'agriculture, la végétation, les sentiers récréatifs, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le projet nécessite également des travaux au poste du Grand-Brûlé afin de prévoir le départ de la ligne. Il s'agit d'un agrandissement du poste de 32 000 mètres carrés et d'un ajout d'appareils de transformation.

Là aussi, on a fait une évaluation des impacts et nous avons élaboré des mesures d'atténuation pour prendre en compte tous les aspects concernant la protection de l'environnement.

650

Cet exercice a également été fait au poste Vignan à Gatineau. À cet endroit, le projet nécessite des travaux à l'intérieur du poste, mais nécessite surtout des travaux au nord du poste pour revoir le point d'attache de la ligne actuelle, pour modifier le point d'attache de la ligne actuelle et pour localiser l'arrivée de la nouvelle ligne.

655

La ligne actuelle est indiquée, ici, par les traits en bleu. C'est la ligne Chénier - Vignan qui entre au poste Vignan. L'entrée de cette ligne devra être déplacée de part et d'autre au nord du poste et la nouvelle ligne Grand-Brûlé - Vignan viendra s'installer ici, dans la partie centre. Et tous ces travaux nécessiteront aussi l'ajout de deux pylônes, qui sont indiqués ici en rouge.

660

Alors, au poste Vignan aussi, on a pris soin d'évaluer les impacts de tous ces travaux dans le secteur du poste et des mesures d'atténuation ont été prévues pour atténuer les impacts.

De plus, à la demande de la Ville de Gatineau, Hydro-Québec a prévu un aménagement paysager sur toute sa propriété, qui comprend les postes Vignan et les postes de Touraine. Et on a ici toutes les limites de la propriété d'Hydro-Québec à cet endroit-là.

665

Je vous remercie et monsieur Riva terminera la présentation.

670

M. JEAN RIVA :

Merci, madame LeBel. Depuis l'annonce du projet de la boucle outaouaise, Hydro-Québec est restée en contact avec le milieu et avec ses organismes représentatifs afin d'intégrer les avis et commentaires dans l'élaboration du projet.

675

En octobre 1999, nous avons entrepris une tournée d'information sur la reprise des études et recueilli les préoccupations du milieu en regard de la zone d'étude.

De novembre 1999 à janvier 2000, nous avons informé et consulté le milieu sur les variantes et les segments de tracé. En février 2000, nous avons transmis l'information sur le tracé retenu et les optimisations apportées.

680

Le processus de relations avec le milieu a donné lieu à trente rencontres formelles avec les publics, à la tenue des tables des partenaires et à d'autres moyens de consultation.

685

Quel est le bilan de cette démarche de relations avec le milieu? Il ressort qu'il n'y a pas de consensus social sur aucune des variantes proposées.

690 Dès 1998, la MRC des Laurentides s'est montrée opposée au segment de la variante 1 qui passe sur son territoire et elle a suggéré un lien sud-nord. Depuis lors, les intervenants de cette région s'interrogent sur le bien-fondé du projet.

695 Dans la région de l'Outaouais, les intervenants se disent pour leur part opposés aux variantes 3 et 4.

700 La variante 2, quant à elle, a donné lieu à 6 optimisations de tracé issues des rencontres avec le milieu. C'est pourquoi Hydro-Québec a retenu cette variante, puisqu'elle présente les meilleures possibilités d'intégration permettant de réaliser le projet de la boucle outaouaise.

705 Ceci conclut notre présentation, monsieur le président, et je tiens à vous assurer de la collaboration de tous les membres de notre équipe pour répondre aux questions qui seront soulevées.

710 Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

715 Merci, monsieur Riva.

720 Juste avant d'appeler les premiers intervenants pour les questions, j'invite tous les autres à s'inscrire pour venir poser des questions.

725 Comme à chaque séance, au tout début, nous faisons un appel des documents. L'appel des documents, c'est le promoteur et les personnes-ressources qui ont des informations à donner, à déposer et des compléments de réponse à fournir, de nous le faire savoir immédiatement. Je vais commencer par Hydro-Québec, si c'est le cas, monsieur Riva.

M. JEAN RIVA :

730 Merci, monsieur le président. Alors, nous déposons les transparents présentés lors de la soirée du 12 octobre concernant le déglacage des lignes;

735 les transparents aussi présentés le 12 octobre concernant le bruit sur la ligne Grand-Brûlé - Vignan;

740 le sommaire de la caractérisation de la biodiversité dans les emprises de ligne de transport d'énergie situées en forêt boréale;

le sommaire pour l'étude de biodiversité pour les forêts mixtes;

la liste des références qui a été mentionnée concernant le Garlon;

la carte des stations glaciométriques saison 1998-1999;

745 vous trouverez aussi en deux exemplaires: Caractérisation de la biodiversité dans l'emprise des lignes de transport d'énergie électrique situées en forêt boréale, mais au complet; et la même chose pour la forêt mixte, en deux exemplaires, le document complet.

735 Les autres documents qui sont encore en suspens: répartition de la charge; profil de charge; le jugement favorable. Nous avons tous ces documents, il nous reste à faire les copies. Donc, ça devrait être déposé ces jours-ci.

740 Quant à la question concernant le nombre de personnes d'Huberdeau qui avaient été invitées aux portes ouvertes, il y en avait 23, dont 16 affectées et 7 riverains.

Pour le document concernant les champs magnétiques, on devrait aussi avoir ça cette semaine en quinze copies.

745 Pour l'appel d'offres technique, la partie technique de l'appel d'offres, on devrait avoir ça mercredi.

La modification du document juridique TransÉnergie, on devrait avoir ça demain. Et c'est tout pour l'instant.

750 **LE PRÉSIDENT :**

755 Très bien. J'indique aux gens dans la salle que ces documents-là, c'est des documents qui ont été annoncés, qui sont déposés. C'est utile pour vous de vérifier auprès du secrétariat de la Commission la liste des documents. Il y a un certain nombre de documents qui ont déjà été déposés la semaine dernière et ça peut vous permettre d'identifier des documents particulièrement d'intérêt pour vous, selon ce qui vous intéresse évidemment.

760 On me dit que le ministère de l'Environnement aurait également un dépôt de documents ou un complément de réponse. Monsieur Valiquette.

M. LUC VALIQUETTE :

765 Oui, monsieur le président. À la dernière séance à Huberdeau, une participante de la salle a demandé une question concernant le bruit qui serait perceptible suite à l'installation possible d'un tracé de ligne près de sa maison. La situation était que la dame aurait un tracé de ligne à 400 mètres de sa maison, une falaise étant située de l'autre côté de la ligne, 250 mètres plus loin.

770 Alors, on a vérifié auprès d'un expert en bruit du Ministère, monsieur Mario Dessureault, et il n'y aurait pas d'impact perceptible pour la dame à sa maison dû à la présence de la falaise. Donc, il n'y aurait pas d'effet d'amplification.

LE PRÉSIDENT :

775 Merci bien.

Nous allons inviter dès maintenant un premier participant à venir poser ses deux questions. Il s'agit de monsieur Jacques Ruelland.

780 **M. JACQUES RUELLAND :**

Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires!

785 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur Ruelland!

M. JACQUES RUELLAND :

790

Avant de poser mes questions, j'aimerais savoir, monsieur le président, de manière à procéder de manière logique, si les gens de -- j'ai des questions pour la FAPAQ, pour Forêts Québec et le ministère de l'Agriculture. Est-ce que ces gens-là vont être là demain après-midi, surtout demain après-midi et demain soir?

795

LE PRÉSIDENT :

Pour demain après-midi, la Commission va décider plus tard dans la soirée, s'il y a lieu. Nous attendions de voir la réponse de la population dès ce soir. Ceux qui avaient été réservés, il y a Environnement Canada, c'est ce soir. Dans le cas de...

800

M. JACQUES RUELLAND :

Excusez-moi, ce n'est pas Environnement Canada.

805

LE PRÉSIDENT :

Faune, c'est demain soir également, FAPAQ. Agriculture, c'est toutes les séances, donc également demain. SÉPAQ, on avait demandé d'être présent en tout temps, donc ce soir et demain également.

810

Et demain, j'avais oublié tantôt d'indiquer quelque chose d'important aussi, c'est que nous allons avoir quelqu'un du ministère des Ressources naturelles, mais secteur énergétique, pour demain toute la journée, tous les aspects énergétiques du dossier. Et Forêts également, bien que dans ce cas-là, il y a une présentation qu'on va essayer de vous laisser faire ce soir, monsieur.

815

Oui, les autres personnes-ressources sont là en tout temps.

820

M. JACQUES RUELLAND :

Parfait, merci. Alors, je vais commencer d'abord par demander deux questions à la MRC de Papineau, au représentant de la MRC de Papineau.

825

Dans les journaux, depuis plus d'un an maintenant, la MRC semble appuyer le projet de construction d'une ligne pour sécuriser la région. J'aimerais connaître de la part du représentant de la MRC quelles sont les études et les analyses qui ont été faites, qui sous-tendent cet appui-là, et est-ce que le représentant peut nous résumer les arguments qui les ont amenés à appuyer le projet de construction de la ligne.

830

LE PRÉSIDENT :

835 Nous allons demander immédiatement à monsieur Bissonnette sa réponse. Et j'indique pour tout le monde - moins pour vous, monsieur Bissonnette, vous connaissez bien les partages des rôles - que pour les gens dans la salle, la Commission, l'invitation adressée à la MRC était sur le plan administratif en fonction du schéma d'aménagement, les orientations.

840 On sait par ailleurs qu'une MRC a un rôle politique à exercer étant donné la représentation municipale. Et ce rôle-là, il est facile de le faire pour la MRC dans le cadre d'un mémoire également, s'il y a lieu. Ce sera à la MRC de décider à ce moment-là. Mais la personne-ressource de la MRC, c'est monsieur Bissonnette qui nous donnera des informations très factuelles dans le cadre des orientations de sa MRC.

845 Monsieur Bissonnette, la question était claire. Est-ce que ça vous va?

M. JEAN BISSONNETTE :

850 Oui, monsieur le président. Écoutez, la MRC de Papineau, de un, a parlé de la justification de la ligne autant au Comité Harvey qu'au comité gouvernemental, je ne me rappelle plus du nom, présidé par le ministre Brassard à Québec, à la fin de l'hiver 99.

LE PRÉSIDENT :

855 La Commission parlementaire.

M. JEAN BISSONNETTE :

860 Effectivement. Donc, on soulève là plusieurs éléments. Le principe de base des maires de la MRC de Papineau, et le message est clair face à Hydro-Québec, c'est suite à la crise du verglas, à d'autres possibilités de catastrophes naturelles, les maires de Papineau disent à Hydro-Québec: *Vous avez la responsabilité de sécuriser l'hydroélectricité sur le territoire de Papineau pour l'ensemble des citoyens, donc à prendre tous les moyens pour assurer cette sécurité-là.+

865 Les discussions avec Hydro-Québec sont satisfaisantes au niveau des maires pour justifier la ligne en question, mais le message est clair, l'Outaouais n'est pas une sous-région par rapport à d'autres régions du Québec où, suite au bouclage de l'Estrie et de Montréal, toutes les régions, sauf la Gaspésie, auront leur bouclage. Donc, l'Outaouais n'est pas une sous-région et le Conseil des maires passe le message à Hydro-Québec: *Vous avez la
870 responsabilité de sécuriser l'hydroélectricité pour Papineau et pour l'ensemble de l'Outaouais.+

M. JACQUES RUELLAND :

875 Monsieur le président, si vous permettez...

LE PRÉSIDENT :

880 Si vous permettez, monsieur Ruelland. Donc, ça résume votre position. Est-ce que vous pourriez nous faire part, je dirais au niveau des arguments, des raisons qui ont motivé, d'une certaine façon -- on a vu une proposition d'Hydro-Québec qui privilégie un tracé particulier, est-ce que ça répond à vos arguments de façon générale?

M. JEAN BISSONNETTE :

885 Le tracé du moindre impact retenu par Hydro-Québec, de toute façon, ça va être élaboré en long et en large dans le mémoire de la MRC au mois prochain.

890 Il va de soi que la variante numéro 1 est celui qui a toujours été privilégié par la MRC de Papineau pour des raisons qu'on va expliciter plus longuement dans notre mémoire, considérant la bonne collaboration des municipalités de Boileau, Lac-des-Plages et les optimisations qu'on a travaillées. Et on va continuer à travailler sur la variante 2, même si on est septiques aujourd'hui que ce soit effectivement le tracé du moindre impact face à la variante 1.

895 Et c'est sûr que pour moult raisons, les variantes 3 et 4, entre autres à cause de la conformité au schéma d'aménagement, sont totalement inacceptables tant pour les élus que pour les citoyens de Papineau.

LE PRÉSIDENT :

900 La Commission est heureuse d'apprendre qu'il va y avoir un mémoire. Vous nous le confirmez?

M. JEAN BISSONNETTE :

905 Oui.

LE PRÉSIDENT :

910 Très bien.
Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

915

Ma question, monsieur le président, plus précise, c'était de savoir si la MRC avait effectué des analyses et des études précises et indépendantes en appui à sa position sur la justification du projet et non pas des variantes de tracé, on y reviendra plus tard. Mais est-ce qu'ils ont analysé sur le plan technique et scientifique la justification du projet par des études et des analyses indépendantes.

920

LE PRÉSIDENT :

Vous avez raison.

925

Monsieur Bissonnette.

M. JEAN BISSONNETTE :

Non. De un, parce qu'on n'a pas les compétences scientifiques à cet effet-là. Donc, nous, je répète par rapport à la réponse de tantôt, c'est plus un message d'ordre politique lancé à Hydro-Québec d'assurer la sécurité hydroélectrique de la région.

930

LE PRÉSIDENT :

Si vous permettez, une question de ma collègue, madame Chauvin.

935

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Toujours à la MRC de Papineau. Dans le contexte du verglas de janvier 1998, est-ce que la MRC ou le Conseil des maires a eu l'occasion d'identifier, je ne sais pas, moi, des équipements stratégiques sur le territoire, des priorités de rétablissement ou des éléments bien importants pour la population de la MRC de Papineau dans le cas d'une situation d'urgence équivalente?

940

M. JEAN BISSONNETTE :

Effectivement, et suite quelques mois, voire une année, suite à la crise du verglas, l'ensemble des élus s'étaient rencontrés par un symposium pour regarder tout ce dossier-là. Et oui, on a aussi par la suite rencontré d'autres équipes pour Hydro-Québec, parce que certains rétablissements avaient été faits peut-être avec une mauvaise collaboration avec les élus. Donc, les élus auraient peut-être aimé que certains pôles soient rétablis avant d'autres. Donc, oui, l'ensemble, il y a eu plusieurs discussions avec Hydro-Québec pour essayer de corriger le tir si un événement de la sorte arrivait de nouveau.

950

On a eu la chance aussi de travailler sur un autre projet parce qu'il y a le réseau de transport hydroélectrique. En région rurale, on a eu beaucoup de problèmes aussi sur le réseau de distribution. Donc, on a eu un projet pilote avec Hydro-Québec pour essayer de trouver des

955

960 solutions sur le réseau de distribution, qui est un autre problème aussi, qui n'empêche pas les problèmes du réseau de transport hydroélectrique, mais il faut regarder les deux problèmes, selon nous. Donc, on a travaillé à cet effet-là avec Hydro-Québec pour essayer de trouver les meilleures solutions advenant une autre situation semblable.

LE PRÉSIDENT :

965 Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

970 Merci. Ma deuxième question porte sur toujours la question de la sécurisation de l'alimentation de la région. On sait que dans son rapport, la Commission du BAPE sur le poste Outaouais à L'Ange-Gardien a recommandé que le poste soit configuré de manière à assurer l'alimentation de la région ou à contribuer à l'alimentation de la région au cas où on vivrait un événement semblable à celui de 1998, c'est-à-dire la chute de la ligne Chénier - Vignan. Est-ce que la MRC a analysé les conclusions de ce rapport-là? Et est-ce qu'elle a revu sa position sur
975 la question de la sécurisation de l'alimentation de la région en fonction des recommandations de la Commission du BAPE?

LE PRÉSIDENT :

980 Monsieur Bissonnette.

M. JEAN BISSONNETTE :

985 Oui, on l'a lu. Et à première vue, les recommandations que le Conseil des maires va faire dans son mémoire ne seront pas passablement changées de façon importante suite aux conclusions du dernier rapport du BAPE, qui ne nous semblent pas aussi évidentes que monsieur semble dire. Effectivement, tant mieux s'il y a des interconnexions qui sont établies avec l'Ontario.

990 Par contre, et on est en mesure dans la plaine de l'Outaouais de juger, suite à la crise du verglas, où est-ce que, oui, on a été touché, mais nos voisins de l'Ontario l'ont été doublement, considérant que la plaine de l'Outaouais, on est effectivement dans la même zone et les lignes parallèles à la ligne Chénier - Vignan qui ont été touchées par le verglas, l'ont été également sur le côté ontarien.

995 Que ce soit d'autres événements, une tempête de vent importante ou peu importe, dans la plaine outaouaise, on sait que si on est touché le long de la 148, nos amis ontariens juste l'autre bord de la rivière vont être touchés également, normalement. Et toutes lignes qui traversent la rivière ou qui sont l'autre côté, du côté ontarien, devraient l'être également.
1000

Donc, c'est pour ça qu'à première vue, tant mieux s'il y a des interconnexions et la MRC appuie toute démarche dans ce sens-là au niveau d'Hydro-Québec. Mais, à première vue, on est d'accord avec les conclusions d'Hydro-Québec, ce n'est pas suffisant pour assurer la sécurité d'énergie pour l'Outaouais.

1005

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bissonnette, on fait référence à une position d'Hydro-Québec qui a été énoncée la semaine dernière. On va demander à monsieur Riva de nous la répéter.

1010

Suite au rapport de la Commission sur le poste Outaouais, le rôle que vous attribuez au poste Outaouais par rapport à la sécurisation de l'Outaouais. Monsieur Riva.

M. JEAN RIVA :

1015

Le rôle du poste Outaouais dans sa version permanente est le même que dans sa version temporaire. Mais il faut faire attention, dans sa version permanente, il répond à l'objectif de diversifier les liens avec les réseaux voisins pour le cas où il y aurait un problème dans le nord. Donc, il vient dépanner le sud s'il y a un problème dans le nord. Pour dépanner pour un problème dans le sud, il est inadéquat. Par contre, il peut jouer le même rôle que jouer le rôle temporaire, le poste Outaouais temporaire, c'est-à-dire de pouvoir amener de l'électricité de la région de l'Ontario, si elle est disponible, vers la région de l'Outaouais.

1020

LE PRÉSIDENT :

1025

Très bien.
Monsieur Ruelland, on vous remercie.

M. JACQUES RUELLAND :

1030

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1035

Nous invitons un second participant. Monsieur Roger St-Denis. Rebonsoir.

M. ROGER ST-DENIS :

1040 Bonsoir! J'aurais une question pour monsieur Serge Fortin.

LE PRÉSIDENT :

1045 Une question pour Hydro-Québec.

M. ROGER ST-DENIS :

1050 Oui, Hydro-Québec. J'aimerais revoir la carte avec la boucle. Pour poser ma question, ça va être plus facile.

M. JEAN RIVA :

1055 Monsieur le président, pourriez-vous faire préciser si c'est juste la boucle A, B, C ou celle qui illustre à partir de Grand-Brûlé jusqu'à Chénier, avec la ligne en jaune vers Vignan?

LE PRÉSIDENT :

1060 Monsieur St-Denis.

M. ROGER ST-DENIS :

1065 C'est celle où il indiquait s'il y avait un bris entre....

LE PRÉSIDENT :

1070 Une des premières.

M. ROGER ST-DENIS :

1075 ... entre Mirabel puis...

LE PRÉSIDENT :

1080 Pour illustrer le principe du bouclage.

M. ROGER ST-DENIS :

1085 Oui. Bon, il avait mentionné, s'il y avait un bris entre le poste Chénier puis le poste de la Petite-Nation, à ce moment-là, la boucle qui est proposée donnerait de l'électricité au poste de

1080 la Petite-Nation. S'il y a un bris entre le poste Petite-Nation et, mettons, le poste de l'Outaouais en même temps, ce qui est possible, qu'est-ce qui arrive avec la Petite-Nation, là?

LE PRÉSIDENT :

1085 S'il y a un bris de chaque côté de la ligne, est-ce que Petite-Nation est isolée.

M. ROGER ST-DENIS :

Oui.

1090

M. SERGE FORTIN :

Donc, j'ai ce bris ici.

1095

M. ROGER ST-DENIS :

Oui.

M. SERGE FORTIN :

1100

Puis un second bris là, par exemple.

M. ROGER ST-DENIS :

1105

Oui.

M. SERGE FORTIN :

1110 Ce que je vous ai dit, voilà de ça un mois, c'est que le poste de la Petite-Nation serait isolé. Par contre, en dessous de ce réseau à 315 là, il y a une petite ligne à 120 000 volts qui descend, qui vient rejoindre le poste Vignan. Donc, une partie, pas très très grande, une partie des besoins de la Petite-Nation serait alimentée - cette ligne-là est là - par une ligne à 120 000 volts qui longe ici Masson-Angers, Thurso et compagnie. Mais le principe est que si j'ai un événement à la fois d'un côté et de l'autre du poste ou même si le verglas tombe sur le poste, là, j'ai de sérieuses difficultés.

1115

M. ROGER ST-DENIS :

Oui.

1120

LE PRÉSIDENT :

Monsieur St-Denis, si vous permettez, une question de ma collègue, madame Girard.

1125

M. ROGER ST-DENIS :

Oui.

1130

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Oui, excusez-moi. J'aimerais savoir, le poste de Petite-Nation dessert combien de personnes?

1135

M. SERGE FORTIN :

De personnes?

1140

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Bien, d'habitants.

M. SERGE FORTIN :

1145

En mégawatts?

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1150

Non, non, en nombre de personnes. Et puis peut-être en même temps que de faire la recherche, c'est quelles municipalités.

M. SERGE FORTIN :

1155

Il y a Chénéville. Il y a Thurso, l'industriel Thurso Pulp aussi qui est dans ce coin-là. Il y a la région de Buckingham et puis Masson-Angers.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1160

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1165 Si vous permettez, monsieur St-Denis, vous avez dit, monsieur Fortin, que cette ligne à 120 000 volts permettrait de rencontrer la demande d'une partie de la région. Cette partie-là, vous l'évaluez à combien? Un ordre de grandeur.

M. SERGE FORTIN :

1170 Je n'ai aucune idée de chiffre comme ça, mais je dirais que 40-50 mégawatts. C'est une petite ligne qui part de Gatineau, qui passe par Templeton, par Masson-Angers, Buckingham, Thurso, puis qui aboutit.

1175 Ça fait que pour les gens de Chénéville, par exemple, où là j'ai encore un bout de chemin à faire pour remonter vers le nord, c'est drôlement loin du poste source. Donc, plus on est loin, moins l'énergie est disponible en bout de ligne.

LE PRÉSIDENT :

1180 Monsieur St-Denis.

M. ROGER ST-DENIS :

1185 Ça répond à ma première question. J'aurais une deuxième question. Est-ce que le coût de réaménagement de la ligne de Mirabel, c'est Chénier...

LE PRÉSIDENT :

1190 Chénier.

M. ROGER ST-DENIS :

1195 ... poste Chénier - Vignan, est-ce qu'il a été étudié? Est-ce que cette possibilité-là a été étudiée aussi de réaménager cette ligne-là, puis à quel coût?

LE PRÉSIDENT :

1200 Monsieur Riva.

M. JEAN RIVA :

La reconstruction de la ligne Chénier - Vignan a été effectivement étudiée. Effectivement, côté coût, ça reviendrait au même coût que de construire Grand-Brûlé - Vignan. L'inconvénient, c'est que, d'une part, si c'était juste de reconstruire celle-là, on resterait avec un

1205 axe unique. Donc, verglas ou autre problème pourrait la mettre à terre même si elle est très
solide. Le deuxième inconvénient majeur, c'est que pour la reconstruire, il faut la mettre à terre,
et puis le temps qu'on la met à terre, bien, il n'y a plus d'alimentation dans l'Outaouais.

LE PRÉSIDENT :

1210
Merci, monsieur St-Denis.

M. ROGER ST-DENIS :

1215
Merci.

LE PRÉSIDENT :

1220
Nous invitons maintenant madame Élane Poulin. Bonsoir, madame!

Mme ÉLAINE POULIN :

1225
Bonjour! C'est une question pour Hydro-Québec par rapport à la variante qui a été
retenue. Je voudrais savoir si cette variante-là est-elle confirmée. Est-ce que vous pouvez
m'assurer, ce soir, que le tracé retenu va passer, va passer si la ligne passe, effectivement?

LE PRÉSIDENT :

1230
Monsieur Riva.

M. JEAN RIVA :

1235
Ce qu'on peut vous confirmer, monsieur le président, c'est que c'est le tracé qui a été
proposé dans notre demande de certificat et de décret auprès du gouvernement. Donc, c'est
avec cela que nous travaillons.

LE PRÉSIDENT :

1240
Un complément d'information, si vous permettez, madame, auprès du ministère de
l'Environnement qui reçoit cette demande-là et qui la gère. Monsieur Valiquette.

M. LUC VALIQUETTE :

1245
Monsieur le président, alors le projet qui est sous étude actuellement et qui est en
audience publique, l'audience publique c'est une partie d'une procédure au bout de laquelle le
Conseil des ministres prend une décision sur le projet. Alors, le Conseil des ministres peut

accepter le projet avec la variante proposée par le promoteur, il pourrait accepter le projet avec une autre variante ou il pourrait refuser le projet.

1250 Donc, on ne peut pas dire personne ici ce soir ce que ça va être une fois que toutes les analyses auront été faites, une fois que la Commission aura fait sa propre analyse.

Mme ÉLAINE POULIN :

1255 J'ai une deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1260

Mme ÉLAINE POULIN :

1265 C'est par rapport aux hormones de croissance qui sont appelées les phytocides. Je voudrais savoir si cette substance est bannie au Québec, ailleurs que sur les lignes hydroélectriques. Et puis je voudrais savoir aussi quels sont ses effets à long terme, quels sont les effets de cette hormone de croissance. Donc, c'est une question qui s'adresse et à Hydro-Québec et au ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

1270

On va commencer par Hydro-Québec. Monsieur Riva.

M. JEAN RIVA :

1275 À ma connaissance, la substance qui est utilisée, le Garlon, est approuvée par le gouvernement fédéral et n'est pas proscrite ou abolie au niveau de la Province de Québec. Donc, il y a Hydro-Québec qui s'en sert, qui est le gros utilisateur, mais il y a d'autres utilisateurs. À notre connaissance, il n'y a pas d'effets à long terme du Garlon.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Le Garlon étant le phytocide utilisé, madame Poulin. C'est au-delà des...

M. JEAN RIVA :

1285

Ça dépend des concentrations, excusez.

LE PRÉSIDENT :

1290 Selon les concentrations. Sur l'ensemble des phytocides, je dois vous dire qu'il y a beaucoup d'information qui est sortie la semaine dernière. Il va en sortir encore aujourd'hui et demain, mais ça va être important pour n'importe quel sujet aussi de référer aux verbatims pour faire un cumul de toute l'information qui est sortie.

1295 Après du ministère de l'Environnement, monsieur Valiquette.

M. LUC VALIQUETTE :

1300 Monsieur le président, ce que je peux peut-être rajouter à ce que le représentant d'Hydro-Québec a dit, le Garlon a un degré de toxicité qui dépend de la dose - en fait, ça a été dit en d'autres mots - mais qui dépend de la dose avec laquelle des gens pourraient, disons, boire.

1305 Donc, quand il y a des projets comme ça, ce qu'il faut voir, c'est: est-ce qu'il y a un risque qu'une partie importante, je dirais, se rende dans des cours d'eau ou dans les prises d'eau, supposons. Il y a des normes de sécurité, des mesures d'atténuation justement pour éviter que cela se produise. On fait vérifier, par des hydrogéologues et des spécialistes en pesticides, s'il y a un risque dans le cadre du processus.

1310 S'il y a un risque pour la santé de la population, nous, on impose un autre mode. Donc, à ce moment-là, il n'y a pas de phytocides. S'il n'y a pas de risque et si c'est utile pour la gestion du projet, on peut l'autoriser.

Mme ÉLAINE POULIN :

1315 Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

1320 Toujours au sujet des phytocides, je me demandais si, au niveau du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, vous auriez de l'information complémentaire à nous donner? Il y a eu une présentation par un représentant du ministère de l'Environnement la semaine dernière sur les phytocides, puis on apprenait dans cette présentation-là que pour l'ensemble des pesticides utilisés au Québec, je pense que c'était de l'ordre de 80 % qui sont
1325 utilisés en agriculture.

Est-ce que vous auriez de l'information qui nous permettrait de comparer les phytocides dans le grand ensemble des pesticides? Puis est-ce qu'en agriculture, on utilise des phytocides ou c'est vraiment lié à la gestion de la croissance des végétaux dans les corridors d'énergie?

1330 **M. JEAN-JACQUES SIMARD :**

1335 Par rapport à cette question-là, je vais devoir vérifier avec un expert à Québec dans un service spécialisé. Je ne suis pas en mesure de vous répondre ce soir là-dessus. Alors, je vais tenter d'avoir une réponse dès demain matin là-dessus.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

1340 Est-ce qu'il va être possible de discuter un peu des toxicités? Je pense que c'était ce à quoi a fait référence madame Poulin surtout.

M. JEAN-JACQUES SIMARD :

1345 D'accord, oui. Je pourrais aussi demander à un de mes collègues, monsieur Clément, d'être présent demain pour aborder cette question-là, si la Commission l'exige.

LE PRÉSIDENT :

1350 Il y a également une position de la santé publique qui a été émise la semaine dernière, mercredi soir dernier. Demain, avec un représentant de la santé publique, on va voir si elle peut être réitérée, on ne veut pas le faire à leur place non plus, sauf qu'elle est déjà dans les verbatims déposés.

Nous invitons maintenant monsieur Gilbert Brosseau. Bonsoir, monsieur!

1355 **M. GILBERT BROUSSEAU :**

1360 Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires! Ma question, je crois, s'adresse davantage à la Commission qu'à Hydro-Québec ou aux différents intervenants.

1365 Considérant qu'au cours des dernières semaines, nous, les citoyens de la Petite-Nation et de la MRC de Papineau, avons pu consulter la documentation d'Hydro-Québec et constater que le tracé retenu par cette dernière était dans le corridor proposé par la MRC de Papineau, c'est-à-dire au nord, nous avons pu souffler de soulagement et entrer chez nous sans inquiétude que notre milieu serait perturbé.

1370 Je constate, ce soir, que les quatre variantes étudiées par Hydro-Québec sont toujours sur la cartographie. Et je commence à m'inquiéter pour l'ensemble de la population de la région, qui sont chez eux ce soir avec la certitude que le tracé retenu est bien celui annoncé par Hydro-Québec, celle que l'on appelle la variante nord, le tracé numéro 1.

1375 Ma question est à deux niveaux, monsieur le président. Est-ce qu'il s'agit bel et bien pour votre Commission d'étudier le choix retenu par Hydro-Québec et, s'il y a lieu, de faire des propositions de modifications seulement afin de bonifier ce tracé retenu? C'est ma première question.

LE PRÉSIDENT :

Je peux y répondre tout de suite, si vous voulez, monsieur Brosseau.

1380

M. GILBERT BROSSEAU :

D'accord.

1385

LE PRÉSIDENT :

Tout d'abord, je pense que vous avez entendu tantôt, cette première question-là a été abordée de façon différente, mais avec un élément de proposition de la part d'Hydro-Québec et un complément de la part du ministère de l'Environnement.

1390

Dans la procédure, c'est bien entendu que si Hydro n'avait présenté qu'une variante, déjà, à l'intérieur de la procédure, le ministère de l'Environnement leur demande de, au-delà du choix, de présenter d'autres variantes. Dans la procédure, à chaque fois, c'est ça qui est demandé à l'intérieur d'une directive du ministère de l'Environnement.

1395

S'il y avait eu juste un tracé de proposé par Hydro, c'est la Commission elle-même qui aurait dit: *Comment ça se fait que vous avez juste un tracé?+ On ne veut pas compliquer les choses non plus, mais la procédure habituelle requiert ça, qu'il y ait comme des variantes, des options, des alternatives.

1400

C'est bien entendu que celle qui est développée le plus par Hydro-Québec, c'est celle qui a été proposée tantôt. C'est leur choix. C'est ce choix-là qui est analysé par la Commission, mais la Commission se réserve la possibilité de regarder si, au niveau des impacts de ce tracé-là, celui-là convient. Jusqu'où ça va aller? Pour l'instant, la Commission ne peut pas vous répondre. Ça dépend en partie aussi du questionnement de la population, évidemment.

1405

Dans le cadre du mandat de la Commission, la Commission commence au tout début en regardant si le projet présenté justifie l'engagement. C'est-à-dire, est-ce que le projet d'une variante X, celle qui est proposée, rencontre l'objectif d'Hydro-Québec de sécuriser l'Outaouais. Dans ce sens-là, d'autres alternatives également, on a entendu une proposition tantôt par rapport à la ligne Chénier - Vignan, il y en a d'autres qui ont déjà été élaborées par Hydro-Québec, qui sont présentées dans l'étude. La Commission aussi se penche là-dessus. Ensuite, la Commission regarde, en termes du tracé retenu, le tracé proposé à savoir quels sont ses impacts, qu'est-ce qui ressort.

1410

1415

Vous répondre est-ce que c'est le seul que la Commission va regarder? Sûrement pas, parce qu'on n'aura pas l'impression de remplir notre mandat. Maintenant, jusqu'où ça va aller, ça va être plus dans le rapport qu'on va le voir comme tel, dans la limite des moyens également de la Commission, simplement.

1420

Je ne sais pas si ça répond à votre question? Votre seconde question.

M. GILBERT BROSSEAU :

1425 Oui, merci. Et si ce n'est pas le cas, c'est-à-dire si vous étudiez également les trois
autres variantes - alors on revient dans vos propositions - est-ce que la Commission s'engage,
si elle remet en question le tracé d'Hydro-Québec et de nos représentants pour un autre tracé,
qu'elle fera de nouveau une consultation sur celle-ci sachant que les personnes touchées par
1430 ces autres variantes sont chez elles ce soir à écouter la télévision sans inquiétude? Ou est-ce
que vous ferez une recommandation en ce sens afin de vous s'assurer que l'ensemble des
citoyens soient consultés?

LE PRÉSIDENT :

1435 Votre question est tout à fait appropriée. Je pense que c'est un peu le corollaire de ce
que je vous disais tantôt. Quand je parle des limites de l'examen, c'est ça aussi.

Je vais y aller par un exemple. Comment une commission pourrait examiner une
variante qui n'est pas retenue et pour laquelle on n'a pas siégé, on n'a pas entendu les gens. Je
1440 pense que c'est ça votre interrogation?

M. GILBERT BROSSEAU :

1445 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Et ça doit rejoindre celle d'autre monde dans la salle, on en est persuadé, parce qu'on
tient compte également de la période d'information où plusieurs d'entre vous avez soumis ce
1450 problème-là. Pour nous, la limite à l'examen de l'ensemble, c'est pour ça qu'on s'attarde
particulièrement à celle qui est proposée au premier chef: est-ce qu'elle répond.
Indépendamment de sa justification énergétique, est-ce qu'elle répond.

Par la suite, dans les limites de la Commission, c'est bien entendu que la Commission
1455 doit tenir compte de ça, pour une raison bien simple, la Commission ne reviendra pas. Si, dans
l'hypothèse - et on s'entend bien, on parle d'une hypothèse - c'était un autre tracé qui serait
retenu ou qui serait considéré comme le plus valable par la Commission, la Commission ne
reviendra pas faire des audiences publiques. Donc, dans notre rapport, on doit nécessairement
tenir compte de ça. Ça fait partie des limites inhérentes au simple fait, entre autres, que le
1460 mandat de quatre mois, je dirais, fixe.

La Commission, à votre question, tient compte éminemment de votre problème soulevé.

M. GILBERT BROSSEAU :

1465

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1470

C'est nous qui vous remercions, monsieur.

Nous allons recevoir un autre participant, monsieur Gérald Drew.

M. GÉRALD DREW :

1475

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Drew! Nous vous écoutons.

1480

M. GÉRALD DREW :

Merci. Alors, ma question s'adresse à Hydro-Québec. C'est en rapport avec le principe du bouclage qu'on nous a expliqué tantôt, c'est-à-dire deux sources d'approvisionnement pour une même communauté. Je voudrais savoir s'il y a des études qui ont été faites par Hydro-Québec, des études qui ont été consignées dans un rapport sur la possibilité de brancher le poste Vignan au réseau ontarien, si une étude de faisabilité et de coûts a été faite.

1485

LE PRÉSIDENT :

1490

Quand vous parlez de Vignan, j'imagine...

M. GÉRALD DREW :

1495

C'est le poste à Gatineau.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais vous parlez de le brancher directement au réseau ontarien?

1500

M. GÉRALD DREW :

Directement au réseau ontarien. L'Ontario est de l'autre côté de la rivière des Outaouais, Cumberland.

1505

LE PRÉSIDENT :

Mais pour vous, ce n'est pas Vignan, poste Outaouais...

1510 **M. GÉRALD DREW :**

Non, non, c'est de brancher carrément...

1515 **LE PRÉSIDENT :**

Directement.

M. GÉRALD DREW :

1520 ... directement le poste Vignan au réseau ontarien.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1525 Monsieur Riva.

M. JEAN RIVA :

1530 Monsieur le président, au-delà de l'étude qui a été faite à travers le poste Outaouais, non, il n'y a pas d'étude à Hydro-Québec pour brancher un poste d'Hydro-Québec ou un réseau d'Hydro-Québec - parce qu'on parle plus que d'un poste là - de l'envoyer directement en Ontario.

1535 Il y a des échanges qui se font avec les provinces voisines, tant dans le nord que dans le sud, pour des secteurs isolés, comme monsieur Fortin l'a déjà expliqué, des postes de charge. Mais ce n'est pas dans la politique d'Hydro de prendre tout un secteur et de le faire alimenter par le voisin. Donc, à cause de ça, ça n'a pas été étudié.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on a compris que les échanges vont se faire à partir du poste Outaouais qui va être installé de façon permanente.

1545 **M. JEAN RIVA :**

Oui, mais il faut nuancer là. Oui, il va y avoir des échanges de faits à travers le poste Outaouais dans les deux sens, mais le poste Outaouais n'a pas été fait pour brancher la région de l'Outaouais ou du secteur de Vignan sur l'Ontario. Le poste Outaouais a été fait pour sécuriser le réseau s'il y a un problème dans le nord.

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on a compris, la semaine dernière, qu'il servait également à sécuriser la région de l'Outaouais.

1555

M. JEAN RIVA :

Il peut sécuriser partiellement la région Outaouais avec effectivement...

1560

LE PRÉSIDENT :

En cas de problème?

M. JEAN RIVA :

1565

... avec le contournement, avec les contraintes que ça implique, c'est-à-dire: dépendance vis-à-vis le réseau voisin, disponibilité d'énergie, disponibilité des liens et problème de délai de raccordement.

1570

LE PRÉSIDENT :

Et relativement à la question de monsieur Drew, il n'est pas question chez vous de brancher directement le poste Vignan comme tel avec l'Ontario.

1575

M. JEAN RIVA :

Non, monsieur le président.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.
Monsieur Drew.

1585 **M. GÉRALD DREW :**

1590 Alors, je suis toujours à l'intérieur de la même question. Est-ce que je dois comprendre que Hydro-Québec n'a pas du tout envisagé la possibilité de sécuriser le réseau par un branchement avec le réseau ontarien, dans le principe du bouclage? Ça n'a pas été envisagé du tout, vous dites?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça a été envisagé?

1595

M. JEAN RIVA :

En termes de bouclage, monsieur le président, boucler avec le réseau ontarien, non, monsieur le président.

1600

LE PRÉSIDENT :

Très bien.
Monsieur Drew.

1605

M. GÉRALD DREW :

1610 Correct. Ma deuxième question. Alors, la deuxième question, étant donné qu'on a pu constater les effets du verglas dans différentes régions du Québec, je me demande quelle est la différence climatique si importante entre les tracés 1, 2, 3 et 4, qui ferait que l'un des tracés est plus à l'abri des effets du verglas que l'autre. Ma question s'adresse encore à Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1615 Monsieur Riva, les variantes mais du point de vue climatique.

M. JEAN RIVA :

1620 Elles sont toutes dans la même zone climatique. Donc, d'un point de vue climatique, il n'y en a pas une qui se démarque des autres dans le cadre des quatre variantes. Elle se démarque de la ligne Chénier - Vignan parce qu'elle est hors du corridor verglas. Zone 1 ou 2, je vous ferai grâce. Les quatre variantes sont dans l'autre zone.

LE PRÉSIDENT :

1625

Très bien.
Merci, monsieur Drew.

M. GÉRALD DREW :

1630

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1635

Je rappelle, juste avant de prendre une pause, que ceux qui voudront poser des questions climatologiques à monsieur Bourque du ministère de l'Environnement Canada, celui-ci va être en ligne avec nous pour quelques instants tout de suite au retour de la pause qu'on prend immédiatement. Merci.

1640

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1645

Nous poursuivons. On a encore un bon rôle de questions et de gens inscrits. Je vous indique immédiatement que la Commission va rentrer en contact dans quelques instants avec, si ce n'est déjà fait, avec monsieur Alain Bourque d'Environnement Canada à Montréal. Monsieur Bourque, est-ce que vous êtes là?

1650

M. ALAIN BOURQUE :

Oui, je suis ici.

LE PRÉSIDENT :

1655

Très bien, monsieur Bourque. On vient de s'assurer que la technologie a suivi la Commission. Ceci étant démontré, nous indiquons aux gens dans la salle qu'il y avait une question en suspens auprès de monsieur Bourque la semaine dernière. La question va être reprise par ma collègue madame Chauvin, pour que vous puissiez y répondre, monsieur Bourque.

1660

Et en même temps, nous vous indiquons que suite à cette question-là, si certaines personnes dans la salle voulaient poser des questions d'ordre climatologique par rapport aux événements exceptionnels, ce sera le temps de le faire tout de suite après puisqu'on ne

1665

demandera pas à monsieur Bourque de demeurer avec nous pour toute la séance, bien que je suis certain que ça pourrait l'intéresser.

Vous m'entendez, monsieur Bourque?

1670

M. ALAIN BOURQUE :

Oui, oui.

1675

LE PRÉSIDENT :

Je passe la parole à madame Chauvin.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

1680

Donc, une question à Environnement Canada qui avait été laissée en suspens la semaine dernière. Je vais essayer de la reformuler. C'est que dans les critères d'analyse de variantes de tracé par Hydro-Québec ou même de corridor, il y a le critère d'avoir des axes distincts, des axes géographiquement distincts. Et la question qu'on avait laissée en suspens la semaine dernière, c'était d'essayer d'établir, si c'est possible, dans quelle mesure les quatre variantes proposés pour le projet de la ligne Grand-Brûlé - Vignan sont dans un axe distinct du corridor de la vallée des Outaouais qui pourrait, si on a bien compris, être un corridor de zone à risque de verglas. C'était la fin de ma question.

1685

1690

M. ALAIN BOURQUE :

Bien, pour commencer, il faut peut-être que je mentionne que d'un point de vue climatologique, le principe de axe distinct n'existe pas vraiment. Nous, en climatologie, ce qu'on dit, c'est que, bon, naturellement, plus deux points se rapprochent l'un de l'autre, plus la chance de voir la même météo se produire est grande.

1695

L'autre composante qui est bien importante aussi, c'est effectivement la topographie. Donc, si deux points sont, par exemple, dans la même vallée, il y a beaucoup plus de chance de voir les mêmes phénomènes météorologiques; entre autres, la pluie verglaçante. La pluie verglaçante a tendance à être très souvent observée dans le fond des vallées.

1700

Pour ce qui est de deux vallées qui seraient, par exemple, voisines l'une de l'autre, bon, naturellement plus les vallées sont rapprochées l'une de l'autre, plus il y a de chance de voir de la pluie verglaçante dans les deux vallées au même moment. Ceci étant dit, bon, plus la distance est grande entre les vallées, plus il y a de chance que la météo soit différente.

1705

Ceci étant dit, on prend, par exemple pour la tempête de verglas de 1998, dans la même vallée, dans la vallée du Saint-Laurent, par exemple, il suffisait de faire peut-être 40 ou

1710 50 kilomètres de distance entre deux points pour voir des quantités de pluie verglaçante qui était passablement différentes.

1715 Juste pour donner un exemple, par exemple, sur la rive-sud de Montréal, il est tombé de l'ordre de 70 à 100 millimètres de pluie verglaçante, alors que sur l'île de Laval, par exemple, on a en général rapporté plus près de 40 millimètres de pluie verglaçante. Donc, c'est une courte distance. Les deux endroits ont rapporté la même météo, c'est-à-dire de la pluie verglaçante, mais les quantités étaient passablement différentes. Et ça, c'est quelque chose qu'on voit assez fréquemment dans les tempêtes de pluie verglaçante.

1720 Alors, je ne sais pas si ça, ça répond à la question?

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

1725 Est-ce que, à partir de l'expérience vécue en janvier 1998, on peut tirer certaines conclusions sur, par exemple, un noyau, la largeur d'une zone à risque avec une certaine probabilité d'occurrence dans la vallée du Saint-Laurent, puis une largeur d'une zone à risque dans la vallée de l'Outaouais, ou est-ce que c'est d'essayer d'aller un peu trop loin?

M. ALAIN BOURQUE :

1730 C'est définitivement d'essayer d'aller un peu trop loin, parce que nos réseaux de mesure ne sont pas bien capables de différencier l'effet des différentes vallées. Donc, ce qu'on constate, par exemple, c'est que dans la vallée du Saint-Laurent, c'est beaucoup plus -- on mesure ça, on voit par les chiffres que c'est beaucoup plus probable dans la vallée du Saint-Laurent, mais on ne peut pas commencer à différencier toutes les différentes vallées.

1735 Ceci étant dit, les concepts de base de météorologie nous disent que quand on est dans une vallée, c'est plus susceptible à la pluie verglaçante que quand, par exemple, on est sur le sommet d'une montagne. Ceci étant dit, quand on est sur le sommet d'une montagne, là, par contre, on peut avoir des problèmes de givre, c'est-à-dire les nuages qui passent, qui frôlent le sommet des montagnes. Et ça aussi, ça peut considérer un problème, par exemple pour des lignes de haute tension.

1740 Par contre, les deux ne se produisent pas en même temps, en général. Il n'y a pas d'événement de givre sur le sommet des montagnes en même temps qu'il y a de la pluie verglaçante dans le bas des vallées, par exemple.

1745 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je vous remercie.

1750

LE PRÉSIDENT :

Une question de ma collègue, madame Girard.

1755 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui, juste pour bien comprendre, bien préciser, en fait, est-ce que le tracé de la ligne Grand-Brûlé - Vignan, est-ce qu'il est dans le même axe que la ligne Chénier - Vignan?

1760 **M. ALAIN BOURQUE :**

Bien, géographiquement, on dirait que oui, là, parce qu'ils ont la même orientation. Pour ce qui est de la vallée, ils ne semblent pas être dans la même vallée, d'après la carte que j'ai. Est-ce que c'est bien le cas? Est-ce qu'ils sont bel et bien dans deux vallées différentes?

1765

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Pardon?

1770 **M. ALAIN BOURQUE :**

Est-ce qu'elles sont bel et bien dans deux vallées différentes?

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1775

Oui. Est-ce qu'elles sont dans le même axe climatique?

M. ALAIN BOURQUE :

1780

Bien, un axe, c'est ça que j'essayais de dire tout à l'heure, c'est que d'un point de vue climatologique, le principe d'axe n'existe pas vraiment. L'axe, c'est tout simplement un mot qu'on utilise pour décrire une orientation. Donc, effectivement, ça semble être dans la même orientation.

1785

D'un point de vue climatologique, oui, naturellement, la météo va être très similaire d'une vallée à l'autre, comme la météo peut être très similaire entre, par exemple, Montréal, Saint-Hubert et Mirabel, par exemple. Par contre, pour les gros événements de pluie verglaçante, ce que j'essaie de dire, c'est que même ces courtes distances-là peut faire la différence dans des quantités.

1790

Donc, est-ce que c'est un axe distinct? Ça dépend des événements, autrement dit.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1795

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1800 Nous invitons immédiatement madame Paule Tanguay qui aurait des questions pour vous, monsieur Bourque. Bonsoir, madame Tanguay!

Mme PAULE TANGUAY :

1805 Bonsoir, monsieur, bonsoir! Moi, ma question, c'est au niveau, je voudrais savoir s'il y a des calculs qui ont été faits au niveau climatologique, à savoir la probabilité que ce genre d'événement-là se reproduise et aussi savoir il y a combien d'années qu'on avait connu ça ce genre de catastrophe climatique.

LE PRÉSIDENT :

1810 Monsieur Bourque nous a donné un exposé assez complet sur la question, qu'on peut revoir dans les verbatims, mais on va demander à monsieur Bourque de nous résumer ses conclusions par rapport à ce point-là, pour que vous ayez au moins l'information générale tout de suite. Monsieur Bourque.

1815

M. ALAIN BOURQUE :

1820 Oui, effectivement, il y avait une de mes acétates dans ma présentation de la semaine passée qui montrait la durée et l'intensité de toutes les tempêtes de pluie verglaçante à avoir frappé une station, celle de Saint-Hubert au cours des cinquante dernières années. Et ce qu'on avait jugé, c'est que cette station-là était assez représentative de ce qui se passait sur le sud du Québec. Et ce qu'on a constaté, c'est que, effectivement, la tempête de 1998 se démarque de façon très nette de tout ce qu'on a pu voir au cours des cinquante dernières années pour tout le sud du Québec. On parle même du double de la pire tempête qu'on avait pu voir dans les
1825 cinquante dernières années.

1830 Donc, d'un point de vue de climatologie, ce que j'avais dit lors de ma présentation, c'est que ça semblait presque une erreur de la nature, dont les probabilités étaient extrêmement petites.

1830

LE PRÉSIDENT :

1835 Et monsieur Bourque avait déposé également une figure, un graphique, où il a fait une représentation des événements climatiques sur au moins les cinquante dernières années. Monsieur Bourque.

M. ALAIN BOURQUE :

1840 Oui, effectivement.

1840

Mme PAULE TANGUAY :

1845 Mais je me demande, vu les changements climatiques, puis tout ça, là, on a parlé des cinquante dernières années, mais on sait que les changements climatiques induisent beaucoup de catastrophes climatiques, si on veut, puis est-ce que vous êtes capable de faire des pronostics pour le futur?

M. ALAIN BOURQUE :

1850 Oui. Effectivement, dans ma présentation, je parlais aussi de l'aspect des changements climatiques, parce qu'il y a beaucoup d'inquiétude à savoir si les changements climatiques pourraient nous apporter plus de catastrophes ou d'extrêmes météorologiques.

1855 Pour les gens en climatologie, oui, effectivement, il va y avoir plus d'extrêmes du genre de pluies abondantes ou peut-être des inondations, ou des canicules ou des périodes de temps très chaud. Mais par contre, pour les tempêtes de pluie verglaçante, présentement il peut y avoir autant une augmentation qu'une diminution de ce type de tempête-là.

1860 Et la raison pourquoi que les scientifiques ne peuvent pas répondre présentement, c'est qu'effectivement, il n'y a pas eu assez d'étude sur ce genre de phénomène-là qui se produit dans des situations très très très particulières, c'est-à-dire, il faut des températures sous 0E près de la surface; des températures au-dessus de 0E en altitude; il faut avoir de la précipitation dans tout ça; il faut avoir un patron de vent qui est bien précis et bien déterminé.

1865 Donc, si on ajoute à tout ça les changements climatiques, ça devient très complexe de déterminer si ces conditions très spécifiques là vont se reproduire davantage pour le futur. Donc, si vous demandez à un scientifique est-ce qu'il va y avoir plus de tempêtes de pluie verglaçante ou moins dans le futur, la réponse honnête, ce serait: *On ne le sait pas.+

1870 Et pour ce qui est de l'historique, si on regarde les données historiques, il ne semble pas y avoir de tendance dans aucune des deux directions.

Mme PAULE TANGUAY :

1875 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1880 Merci, madame Tanguay.

On invite maintenant monsieur Jacques Ruelland. Bonsoir. Nous vous écoutons, monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

1885

Bonsoir, monsieur Bourque!

M. ALAIN BOURQUE :

1890

Bonsoir!

M. JACQUES RUELLAND :

1895

Ma question suit un peu la préoccupation de la dame précédemment. De manière à évaluer la pertinence des propositions faites par le promoteur pour faire face à la récurrence d'un événement comme celui de 98, j'aimerais savoir si les spécialistes ou Statistique Canada, on a évalué les probabilités de récurrence d'un phénomène de cette ampleur-là en le comparant à l'ampleur et aux récurrences de phénomènes de catastrophes climatiques semblables.

1900

Par exemple, on peut penser aux tremblements de terre sur la côte ouest américaine et surtout au Japon, et aux tornades relativement fréquentes dans le MidWest américain. On sait que ça peut être assez violent et ça peut être assez fréquent.

1905

Est-ce que le spécialiste peut nous dire, nous relativiser le phénomène de récurrence d'un verglas semblable par rapport à ce qu'on sait de la récurrence et de l'ampleur des tornades dans les pays industrialisés et des tremblements de terre.

1910

Parce qu'au Japon, on va construire, par exemple, de manière à ce que les édifices restent debout, je ne sais pas, moi, à 10 sur l'échelle de Richter. Et aux États-Unis, bien, on n'enfouit pas tous les centres d'achat en prévision des tornades. Alors, il doit y avoir un juste milieu, en termes de solidité des bâtiments, qui s'appuie sur des études scientifiques sur l'intensité de ces phénomènes-là.

1915

Alors, est-ce qu'on peut comparer le verglas, les tornades, et est-ce qu'on l'a fait, et les tremblements de terre, de manière à mesurer la pertinence de la recommandation du promoteur?

LE PRÉSIDENT :

1920

Qu'en est-il, monsieur Bourque?

M. ALAIN BOURQUE :

1925

Pour commencer, pour ce qui est des récurrences des événements, en général, on ne veut pas mélanger différents types d'événements, parce que ça devient un échantillonnage statistique qui peut ne pas être valide. Dans le sens que si on veut déterminer la récurrence de quelque chose, il faut définir c'est quoi notre quelque chose qu'on veut définir notre récurrence.

Donc, par exemple, on étudie en général par type d'événement comme les tempêtes de pluie verglaçante, les inondations, l'occurrence de tornades.

1930

Ceci étant dit, les gens, en général, qui font affaire avec Environnement Canada pour concevoir des ouvrages, par exemple, eux utilisent chacune de ces statistiques-là de façon générale pour pouvoir déterminer leurs critères. Par exemple, lorsqu'une compagnie décide de construire un réseau d'égouts pour une municipalité, elle va systématiquement chercher les analyses de récurrence des précipitations abondantes pour déterminer de quelle grosseur est-ce qu'ils vont construire leur réseau d'égouts.

1935

Donc, c'est un petit peu la même chose pour les tornades. Les compagnies d'ingénierie, dans les régions où il y a beaucoup de tornades, vont regarder la récurrence des tornades pour déterminer leurs critères de construction. Donc, dans le domaine de l'ingénierie, c'est comme ça que ça marche en général.

1940

Et sans être un spécialiste du tremblement de terre, parce que là on tombe dans un autre domaine, c'est un peu la même chose, c'est qu'on détermine quelle est la récurrence de voir un tremblement de terre à l'échelle 7 de Richter, par exemple, et on construit en fonction de ça.

1945

Donc, je pense que c'est ma réponse.

1950

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ruelland.

1955

M. JACQUES RUELLAND :

J'essayais de voir si... il semble, d'après ce qu'on voit dans les médias, que les tornades ou les tremblements de terre sont en d'autres mots beaucoup plus fréquents, avec des conséquences désastreuses sur les sociétés, que le phénomène du verglas.

1960

J'essaie de savoir, est-ce qu'on peut dire que les probabilités de récurrence d'un verglas sont 100 fois moins élevées que les probabilités de tornades dans le MidWest ou de tremblements de terre massifs au Japon ou sur la côte ouest? Est-ce qu'on est capable de comparer la probabilité de récurrence entre ces trois phénomènes-là?

1965

M. ALAIN BOURQUE :

Non, effectivement, on n'a pas fait beaucoup d'étude à comparer les différents extrêmes ou la récurrence des différents extrêmes parce que déjà, en soi, l'étude de la récurrence des extrêmes, particulièrement les tempêtes de pluie verglaçante, est quand même assez difficile.

1970

Ceci étant dit, un petit peu comme je le disais lors de l'avant-dernière question, les scientifiques, eux, s'attendent à effectivement voir de plus en plus d'événements de précipitations abondantes, de plus en plus d'orages violents qui génèrent des tornades, par exemple. Ça, les scientifiques s'entendent pas mal là-dessus.

1975

Par contre, les scientifiques s'entendent aussi pas mal pour dire que pour les tempêtes de pluie verglaçante, on ne sait vraiment pas dans quelle direction que ça va s'en aller, parce qu'il y a autant de possibilité vers la baisse que vers la hausse; alors que pour les orages violents, on pense qu'il y a beaucoup plus de possibilité que ça aille vers la hausse.

1980

M. JACQUES RUELLAND :

Mais le consensus scientifique, c'est que les probabilités sont infiniment petites d'une récurrence d'un phénomène semblable, si j'ai bien compris ce que vous avez dit précédemment.

1985

M. ALAIN BOURQUE :

Oui, effectivement.

1990

M. JACQUES RUELLAND :

Merci.

1995

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez d'autres questions, monsieur Ruelland?

2000

M. JACQUES RUELLAND :

Non, merci.

LE PRÉSIDENT :

2005

Très bien. Ceci va mettre fin à la période d'intervention de monsieur Bourque. On vous remercie sincèrement, monsieur Bourque, au nom de la Commission et également au nom des personnes ici présentes.

2010

Peut-être vérifier, juste avant de vous quitter, s'il y a un complément d'information de la part d'Hydro-Québec ou des personnes-ressources sur cet aspect-là. C'est beau? Très bien.

2015

Monsieur Bourque, on vous remercie beaucoup. Le lien téléphonique a été adéquat, même si, dans certaines interventions, ce n'est pas tout à fait la technique idéale, mais ça a été apprécié. Merci beaucoup.

M. ALAIN BOURQUE :

Ça fait plaisir.

2020

LE PRÉSIDENT :

Au revoir.

2025

M. ALAIN BOURQUE :

Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

2030

Nous enchaînons immédiatement en invitant le prochain participant sur le registre, monsieur Maurice Groulx, à venir poser ses questions. Bonsoir, monsieur!

2035 **M. MAURICE GROULX :**

Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires! L'inconvénient de poser ses questions à la fin, c'est que toutes les questions les plus scientifiques et intelligentes ont déjà été posées.

2040

LE PRÉSIDENT :

Vous croyez?

2045 **M. MAURICE GROULX :**

Sûrement puisque, en tout cas, moi, j'avais six questions, il m'en reste deux, quoique je les trouve un peu naïves, mais peut-être souvent porteuses des inquiétudes de tous.

2050 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, monsieur.

M. MAURICE GROULX :

2055

Bon, alors, évidemment, naïvement, c'est sûr que j'ai suivi l'ensemble des autres consultations, finalement, et c'est sûr que se dégageait tout le temps une multitude de points de vue publics qui font que, dans les journaux, on finit par comprendre qu'il y a tout le temps une forme de méfiance qui se développe de la population.

2060

Et les questions qui reviennent toujours, c'est - et ma question s'adresse à Hydro-Québec et je veux vous entendre me le dire - c'est que très souvent on présume que vos lignes nouvelles sont aussi en même temps un nouveau système de distribution vers soit les États-Unis ou l'Ontario. Est-ce que vous êtes capable de me répondre clairement que c'est vraiment une ligne de bouclage et qu'il n'y aura pas de ventes additionnelles qui vont se faire vers l'Ontario?

2065

LE PRÉSIDENT :

C'est important que cette réponse-là soit fournie de nouveau cette semaine, comme ça va être important qu'elle le soit également à Gatineau après demain. Monsieur Riva, qu'en est-il?

2070

M. JEAN RIVA :

Cette ligne-là, monsieur le président, est définitivement pour le bouclage, donc pour la sécurisation du réseau outaouais, et n'amène pas plus d'eau au moulin quant à la vente ou à l'exportation d'énergie. Mais comme il a déjà été mentionné, une fois que la ligne est là, c'est sûr que l'électricité, quand on va transiter vers l'Ontario, l'électricité va se distribuer puis elle va

2075

2080 aussi passer par là. Mais nos interconnexions avec les voisins fonctionnent très adéquatement sans cette ligne-là. Donc, c'est vraiment pour sécuriser l'Outaouais.

LE PRÉSIDENT :

2085 Monsieur Groulx.

M. MAURICE GROULX :

2090 En tout cas, pour connaître la situation de l'Ontario, actuellement, ils sont en train de se retirer progressivement de toutes leurs sources d'énergie nucléaires. C'est évident que -- je trouve qu'à long terme, c'est un positionnement pour vendre de l'électricité en Ontario parce qu'eux autres vont en avoir besoin. Le développement économique et industriel se fait très rapidement en Ontario. Puis en plus, ils vont se défaire progressivement de toutes leurs installations nucléaires.

2095 En tout cas, laissez-moi en douter à long terme. Puis en tout cas, j'ai une partie de ma réponse. La deuxième...

LE PRÉSIDENT :

2100 Monsieur Groulx, dans la réponse d'Hydro, il y avait les deux éléments. Il y avait la sécurisation et si je reprends vos paroles - et vous me corrigerez - tant qu'à y être, ça peut servir également à des échanges. C'est bien ça?

M. MAURICE GROULX :

2105 Tant qu'à y être, c'est ça, tant qu'à y être, on va en profiter.

LE PRÉSIDENT :

2110 Je vais vérifier si mon résumé est correct. Monsieur Riva.

M. JEAN RIVA :

2115 Ce n'est pas *tant qu'à y être+. C'est qu'une fois qu'elle va être en place, la façon dont transite l'électricité, quand on va avoir un lien qui va fonctionner avec l'Ontario via le poste Outaouais, l'électricité va transiter par là comme par l'autre ligne aussi. Mais ce n'est pas un *tant qu'à y être+.

M. MAURICE GROULX :

2120 Va transiter, ça veut dire qu'il y a une entente.

LE PRÉSIDENT :

2125 Dans les deux sens.

M. MAURICE GROULX :

2130 C'est beau, dans les deux sens, O.K.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Groulx.

2135 **M. MAURICE GROULX :**

Ma deuxième question est beaucoup plus à votre égard, c'est peut-être pour sortir d'ici avec mon stressomètre plus bas, à savoir que je suis très conscient que vous avez un rôle de consultants, vous allez déposer dans quatre mois, à ce que je sache, une recommandation. Règle générale ou pour plutôt dire votre moyenne au bâton, le Ministère, habituellement, une fois que vous déposez vos recommandations -- et à ce que je sache, en plus, vous allez recommander la ligne proposée.

2145 Parce que moi, je dormais sur mes deux oreilles très bien depuis un bon bout de temps. Là, tout d'un coup, oup! jaillit la chose, revient un peu dans le décor en disant: *Ah! oui, mais c'est peut-être possible qu'on cherche une autre voie.+ Est-ce que c'est parce que les réseaux, soit les réseaux de pression sociale, politique et ainsi de suite se manifestent très bien pour changer un peu le tracé? Bon, tantôt, j'ai eu une réponse. S'il y a un petit changement, vous allez revenir. Bon, ça, ça veut dire que ça va retarder les travaux. Hydro-Québec sont au courant de ça. J'espère.

2155 L'autre chose, c'est, bon, moyenne au bâton, ça veut dire qu'en moyenne, habituellement, indiquez-moi ça, 50 %, 75 %, 100 %, une fois que les ministres ont reçu votre étude, c'est quoi à peu près la moyenne où ils acceptent à peu près l'ensemble de vos données?

LE PRÉSIDENT :

2160 Je me demande juste si vous ne connaissez pas la réponse, mais je peux vous donner un élément de réponse. On ne fait pas de quantification, pour une raison bien simple. Il y a des dossiers sur lesquels le Conseil des ministres, par l'entremise du ministre de l'Environnement qui transporte le rapport du BAPE, va suivre les recommandations. Dans d'autres cas, non. Dans beaucoup de cas, il y a des conditions qui sont puisées dans les rapports du BAPE; d'autres sont puisées dans le rapport d'analyse environnementale.

2165

Maintenant, sur un pourcentage de score au bâton, moi, je passe mon tour parce qu'on n'a jamais fait l'exercice. Par contre, un examen macro de la situation indique bien que dans la majorité des dossiers, je ne dirais pas qu'ils suivent les propositions des promoteurs, mais les cas de rejet de dossiers sont quand même marginaux.

2170

M. MAURICE GROULX :

D'accord.

2175

LE PRÉSIDENT :

Je vous réponds sur une base factuelle. Maintenant, c'est du cas par cas. C'est bien entendu, c'est du cas par cas. C'est important.

2180

Et je reviens sur la question de tantôt, l'éclaircissement demandé par monsieur Brosseau, si je me rappelle bien. Tout ce que je peux rajouter, c'est de la même façon qu'un gouvernement, par l'entremise de son ministère de l'Environnement, demande à n'importe quel promoteur d'élargir sa présentation à autre chose qu'un tracé, le meilleur selon lui - tous les promoteurs présentent le meilleur tracé, selon eux évidemment, vous l'aurez compris - de la même façon, une commission d'enquête se réserve une marge de manoeuvre.

2185

Et là, je reprends une partie de ce que vous avez dit tantôt, il ne faut pas l'interpréter comme de quoi que si on prend d'autre chose, on va revenir. Le cadre du quatre mois ne nous permet pas de revenir ni ici, ni ailleurs, ni à Gatineau, ni à Huberdeau. Cependant, la Commission tient compte de ce fait-là, tient compte dans sa façon d'examiner le dossier. Puis au moment où je vous parle, personne dans la Commission pourrait vous dire: *Ça sera ça. Ça ne sera pas ça+, absolument pas, mais on va être très réceptifs à ce que les gens nous disent dans les mémoires, deuxième partie d'audience.

2190

2195

M. MAURICE GROULX :

Donc, on a intérêt à revenir vous déposer des mémoires dans un mois.

LE PRÉSIDENT :

2200

Je vous laisse à la conclusion. Mais il y a plusieurs façons d'intervenir: ça peut être individuellement, ça peut être en groupe.

2205

Toute commission d'audience publique, dans une deuxième partie, ne fait pas le décompte: *Il y en a X qui sont pour, X qui sont contre, X qui sont pour le même tracé.+ On ne fait pas un décompte comme ça, ni en nombre de pages, ni en nombre d'intervenants.

2210 Ce qu'on regarde, c'est les arguments avancés, puis à l'appui de ça, la volonté populaire évidemment, parce qu'on prend en compte dans nos constatations pour le ministre l'acceptabilité d'un projet, certainement. On va plus loin, mais on en tient compte. C'est un des deux éléments du rapport du BAPE, de la Commission.

M. MAURICE GROULX :

2215 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2220 Ça répond à votre interrogation?

M. MAURICE GROULX :

Absolument. Je vous remercie.

2225 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne sais pas si votre stressomètre va baisser mais...

M. MAURICE GROULX :

2230 Je vais essayer.

LE PRÉSIDENT :

2235 Merci, monsieur Groulx.

Nous invitons monsieur Yvan Hotte. Bonsoir, monsieur Hotte.

M. YVAN HOTTE :

2240 Moi, je suis gêné de parler en public, mais ma question, c'est à Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

2245

On va vous aider, monsieur Hotte. On est bien conscients. Ça fait partie de notre devoir, ça, vous pouvez le voir dans notre code de déontologie. On va essayer de vous aider pour que ce soit le plus simple possible. Adressez-vous à la Commission, on va adresser les questions.

2250

M. YVAN HOTTE :

Bon, en tout cas, moi, c'est à Hydro-Québec. Avez-vous l'habitude de donner de l'argent pour rien? C'est une question sérieuse. Avez-vous l'habitude...

2255

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Hotte...

2260

M. YVAN HOTTE :

Oui, c'est une question sérieuse, monsieur. Est-ce que vous donnez de l'argent pour rien?

2265

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Hotte...

2270

M. YVAN HOTTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2275

... vous attendez-vous à quelque chose d'autre que *non+?

M. YVAN HOTTE :

2280

Bien, je le sais pas là. Je veux quelque chose d'honnête. C'est-tu oui ou non?

LE PRÉSIDENT :

2285

Vous pouvez dire que vous considérez...

M. YVAN HOTTE :

O.K., s'il dit non...

2290 **LE PRÉSIDENT :**

... que c'est une question sérieuse...

M. YVAN HOTTE :

2295

... s'il me dit non...

LE PRÉSIDENT :

2300

Est-ce que votre réponse, c'est autre chose que ce qu'on doit s'attendre? Rapidement.

M. JEAN RIVA :

2305

La réponse est évidemment non, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Hotte.

2310

M. YVAN HOTTE :

2315

Étant donné ça, moi, pourquoi est-ce qu'un représentant d'Hydro-Québec vient chez nous, demande un droit de coupe perpétuel, m'offre 325 \$ pour un droit dont il a déjà ce droit-là? Ça, je ne comprends pas ça. C'est pour ça, là, je demandais: faut-tu vous faire confiance quand je vois quelqu'un arriver avec un chèque à côté de lui, sorti, contresigné, de personne à personne, va voir ça, il te donne ça, puis il dit... *Aïe! je peux-tu avoir une photocopie?+ *Non, non, j'en ai pas d'autre.+ Puis là, il dit: *Bien, tiens.+ J'ai dit: *J'en ai pas d'arbres sur mon terrain.+ Il dit: *C'est pas grave, je te fais un cadeau quand même.+ Ça c'est un de vos représentants.

2320

2325

Puis là, je regarde mon contrat notarié ici puis je lis ça. Vous avez une servitude sur mon terrain de 100 pieds ou 30 mètres pour une ligne de 110. Puis là, vous voulez 7 mètres de plus chaque côté pour un droit de coupe. Vous blâmez ça sur le verglas. Puis je lis plus tard de mon contrat, puis c'est écrit: vous avez un droit de couper, émonder et enlever tout arbre situé en dehors dudit fonds servant qui pourrait entraver ou nuire au fonctionnement, construction, remplacement.

2330 Vous avez tous les droits, de toute façon, puis vous voulez me redonner 325 \$. Je trouve que vous faites de la fausse représentation. C'est peut-être une opinion, mais c'est pour ça peut-être qu'on ne vous a pas trop confiance. On est des pauvres habitants, mais on a tout le temps anguille sous roche.

LE PRÉSIDENT :

2335 Monsieur Hotte...

M. YVAN HOTTE :

2340 C'est vrai que c'est un chose, parce qu'ils savent à quoi s'attendre. Ils ne répondront pas à ça parce que ça n'a pas d'allure.

LE PRÉSIDENT :

2345 Monsieur Hotte, monsieur Hotte...

M. YVAN HOTTE :

Oui.

2350 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas facile pour la Commission comprendre tous vos griefs. Corrigez-nous si on erre, mais c'est parce que ça va être difficile si on fait du cas particulier pendant 140 kilomètres.

2355 **M. YVAN HOTTE :**

Je suis pas un cas particulier, c'est de la manière qu'ils travaillent.

LE PRÉSIDENT :

2360 Oui, mais c'est un cas particulier que vous présentez là.

M. YVAN HOTTE :

2365 Non, monsieur, ils travaillent de même.

LE PRÉSIDENT :

2370 Monsieur Hotte...

M. YVAN HOTTE :

Ils ont travaillé de même en 81.

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Hotte...

2380 **M. YVAN HOTTE :**

Puis il y a des gens...

LE PRÉSIDENT :

2385 Bon, monsieur Hotte, écoutez-moi, là.

M. YVAN HOTTE :

Oui, oui.

2390

LE PRÉSIDENT :

Une commission d'enquête, ce n'est pas un procès...

2395 **M. YVAN HOTTE :**

Je le sais.

LE PRÉSIDENT :

2400

... pour accuser quelqu'un. On essaie....

2405 **La commission a décidé de ne pas reproduire la suite de l'intervention compte tenu que le langage utilisé ne correspond pas au climat de respect mutuel souhaité lors des séances publiques, tel que le prescrit le code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.**

2410 On invite madame Chantal Fiset. Bonsoir, madame Fiset!

Mme CHANTALE FISET :

Bonsoir!

2415

LE PRÉSIDENT :

Madame Fiset...

2420

Mme CHANTALE FISET :

C'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

2425

... on vous écoute très attentivement.

Mme CHANTALE FISET :

2430

Merci. Moi, j'aimerais savoir si ça vaut la peine vraiment - la question s'adresse à Hydro-Québec - d'investir, si je ne me trompe, 175 M \$ sur des probabilités de verglas quasiment nulles? Est-ce que ça vaut vraiment la peine? Parce que les chances sont peu probables là.

2435

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva, voulez-vous reprendre les éléments de réponse déjà entendus la semaine dernière sur une question similaire?

2440

M. JEAN RIVA :

2445

Oui. Hydro-Québec considère que ça vaut la peine effectivement d'investir 175 M \$, même si l'événement est peu probable parce que, d'abord, il peut y avoir d'autres événements qui, sans être le verglas, pourraient mettre la ligne unique en danger. Donc, on reste toujours vulnérables parce qu'on a une ligne unique.

2450

Et le deuxième aspect, c'est qu'il faut aussi regarder les conséquences de la perte de cette ligne-là. Donc, on a une seule ligne. Elle est vulnérable au verglas, elle est vulnérable à d'autres événements et les conséquences d'une perte d'une telle ligne sur toute une région font que Hydro-Québec considère que, oui, ça vaut la peine d'investir 175 M \$.

Mme CHANTALE FISET :

2455 Est-ce que je peux savoir...

LE PRÉSIDENT :

2460 Juste un point d'information pour tout le monde. Pour bien comprendre la dynamique dans la première partie, pour vraiment bien comprendre, on peut ne pas être d'accord avec ça, on a un élément d'information. Puis là, je ne veux pas inciter personne à croire, pas croire, ce n'est pas ça. On a des faits, des informations. Puis vous, vous formulez votre opinion à partir de ça. Allez-y, madame Fiset.

2465 **Mme CHANTALE FISET :**

Est-ce que vous pouvez être plus précis sur les autres événements?

M. JEAN RIVA :

2470

On peut penser, le risque contre lequel on veut se prévaloir, c'est un bris mécanique de la ligne et non pas un bris électrique. Donc, qu'est-ce qui peut entraîner un bris mécanique? Il y a effectivement l'accumulation de glace, donc le verglas. Il peut y avoir aussi un glissement de terrain. S'il y a un glissement de terrain, à ce moment-là, on peut perdre les pylônes. Il peut y avoir des vents très violents, plus violents que ce qu'on a connu ou plus violents que les critères pour lesquels la ligne a été conçue, donc qui peuvent se produire.

2475

Mme CHANTALE FISET :

2480

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2485

Madame Fiset.

Mme CHANTALE FISET :

2490

Oui. La deuxième question est de savoir si advenant qu'il y a des pressions des citoyens qui sont non favorables au projet, est-ce qu'on a des moyens pour aboutir ou sinon le projet va avoir lieu quand même?

LE PRÉSIDENT :

2495 Par rapport à des moyens qui pourraient être en dehors de la procédure, je ne pourrais pas vous informer. On est dans le cadre d'une procédure québécoise d'examen des impacts sur l'environnement gérée par le ministère de l'Environnement. Pour des moyens à l'extérieur, si c'est des moyens judiciaires, on n'est pas la bonne instance pour vous donner ces informations-là, tout simplement.

2500

Mme CHANTALE FISET :

Mais au point de vue de l'Environnement, est-ce qu'il y a des possibilités?

2505

LE PRÉSIDENT :

Au niveau du gouvernement, je peux vérifier avec le ministère de l'Environnement mais, à ma connaissance, je ne vois pas. Monsieur Valiquette.

2510

M. LUC VALIQUETTE :

Un moyen pour faire valoir son point de vue, pour s'informer, faire valoir son point de vue, le moyen par excellence, c'est l'audience publique. Les autres moyens, ce serait, comme tout citoyen, s'adresser au ministre, s'adresser au député. Mais c'est vraiment, dans le cadre du processus, c'est l'audience publique.

2515

Mme CHANTALE FISET :

Parfait.

2520

LE PRÉSIDENT :

Madame Fiset.

2525

Mme CHANTALE FISET :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2530

Monsieur Michel Gratton. On vous écoute, monsieur Gratton.

M. MICHEL GRATTON :

2535

Moi, j'ai l'impression... la question va s'adresser à Hydro-Québec. C'est parce que je vois les tracés proposés étant très près du couloir existant, donc dans la même région climatique, vous avez eu du verglas à Ripon, puis il y en a eu dans la région où est-ce que la ligne est censée peut-être passer.

2540

Si jamais cette nouvelle ligne est dans une zone attaquée par le verglas et elle brise, elle aussi, est-ce qu'on va proposer une troisième ligne pour alimenter l'Outaouais?

LE PRÉSIDENT :

2545

Vous proposez une solution à un problème climatologique d'approvisionnement. Qu'est-ce qui arrive si la solution proposée elle-même fait défaut, monsieur Riva?

M. JEAN RIVA :

2550

La solution, c'est comme une roue de secours; conséquemment, d'avoir le même événement qui puisse affecter les deux lignes qui sont dans des axes distincts, je n'ai pas de probabilité, là, mais nous, on estime que ça ne devrait pas se produire.

2555

Je vous le rappelle, on n'a pas besoin de cette ligne-là pour alimenter l'Outaouais. On l'installe. Si elle brise, on a Chénier - Vignan. Si Chénier - Vignan, elle, on a Grand-Brûlé - Vignan. Si les deux brisent, il nous reste la génération dans l'Outaouais qui peut prendre une partie de la charge. Mais on n'a pas l'intention d'installer une troisième ligne. On n'irait pas chercher ni un corridor distinct avec une troisième ligne ni une zone distincte.

2560

Chénier - Vignan est présentement dans le corridor, comme l'a expliqué la météorologue tantôt, du fleuve Saint-Laurent, de la vallée du Saint-Laurent et est exposée à un certain risque de verglas. Celle qu'on propose est en dehors de ce corridor-là. Donc, pour un même événement, les deux ne devraient pas être affectées simultanément.

2565

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gratton?

2570

M. MICHEL GRATTON :

Bien, je dois réitérer, c'est parce que le tracé que vous proposez est dans une zone où il y a eu du verglas en 1998. Alors, les probabilités qu'elle aussi soit affectée sont égales à celle qui longe la rivière des Outaouais.

2575

Alors, quant à moi, je comprends mal comment ça peut vraiment être une solution viable. Et n'avez-vous pas envisagé d'autres solutions comme peut-être une ligne souterraine par exemple?

2580 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva?

2585 **M. JEAN RIVA :**

Toutes les régions du Québec, lors du dernier verglas, en ont eu. Je pense que c'est allé jusque très au nord dans les Laurentides mais, comme l'a expliqué le météorologue tantôt, à divers degrés. Donc, alors que la région du Saint-Laurent est allée chercher des pluies verglaçantes de l'ordre de 100 millimètres, déjà à Laval, il y en avait moins.

2590

Le même principe s'applique ici où on passe d'une topographie à une autre topographie. C'est vrai que, géographiquement, ce n'est pas nécessairement très distancé, mais sur le plan topographique, c'est deux topographies différentes.

2595

Pour l'enfouissement?

LE PRÉSIDENT :

Pour l'enfouissement, oui.

2600

M. JEAN RIVA :

Pour l'enfouissement, monsieur le Président, on a effectivement regardé cette solution-là, mais juste sur l'aspect coût, c'est excessivement prohibitif. Quand on parle d'enfouir une ligne 315 kV, on parle de cinq à dix fois le coût d'une ligne aérienne. Et une ligne enfouie présente d'autres inconvénients par rapport à une ligne aérienne, en ce sens que ça prend des postes aérosouterrains et les problèmes d'entretien sont plus grands. Donc, ce n'était pas une solution, par rapport à un axe différent, ce n'était pas une solution envisageable.

2605

2610 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gratton, une question de ma collègue, madame Chauvin, si vous permettez.

M. MICHEL GRATTON :

2615

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2620 Dans l'axe des questions de monsieur Gratton, j'essaie de le retrouver dans le Plan
stratégique d'Hydro-Québec 2000-2004 et je ne le retrouve pas, mais il me semble qu'une des
orientations à moyen terme de l'entreprise dans le plan stratégique, c'est de favoriser une
meilleure autonomie énergétique par le développement de projets de petites centrales. J'ai vu ça
quelque part dans le plan stratégique comme une avenue peut-être pas à court terme mais
2625 certainement à considérer dans un horizon peut-être de cinq à dix ans.

Est-ce que, dans la région de l'Outaouais, il y a déjà des opportunités qui sont ciblées
par Hydro-Québec?

2630 **M. JEAN RIVA :**

Monsieur Fortin va répondre à cette question.

M. SERGE FORTIN :

2635

Le potentiel hydroélectrique dans la région qui est non aménagée se retrouve en grande
partie dans la Haute-Gatineau, mais des projets qui dépassent de loin le 0,03 \$ par
kilowattheure annoncé par monsieur Caillé, le seuil de rentabilité. Donc, c'est une approche qui
est plus prohibitive. Puis les sites sont plus loin aussi dans le nord, donc, il faut se rendre
2640 quand même au sud pour rejoindre les centres de consommation, des délais.

Et puis en 1998, l'énergie au Québec était quand même disponible, on ne pouvait pas
l'acheminer aux centres de consommation. Donc, ce sont les routes qui manquaient, non pas
la marchandise qui manquait.

2645

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Je pense que, dans le plan stratégique, on faisait référence aux producteurs privés,
donc peut-être pas avec le seuil de rentabilité de 0,03 \$ du kilowattheure et aussi loin pour avoir
2650 des centrales aussi grosses.

M. JEAN RIVA :

Non, madame Chauvin.

2655

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gratton, votre seconde question?

2660

M. MICHEL GRATTON :

Tantôt, il y avait un intervenant qui posait la question par rapport à l'Ontario et les liens
qui existaient. Moi, je voudrais savoir pourquoi est-ce qu'on -- parce que je ne pense pas que

2665 la question a été posée, pourquoi est-ce qu'on ne voudrait pas boucler avec le réseau de l'Ontario? C'est quoi le motif?

LE PRÉSIDENT :

2670 Monsieur Fortin?

M. SERGE FORTIN :

2675 Est-ce qu'on vous voulez qu'on l'illustre encore ou si on devrait juste s'en tenir à une réponse plus succincte, synthétisée?

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez le reprendre, ça vaudrait la peine.

2680 **M. SERGE FORTIN :**

Au complet?

LE PRÉSIDENT :

2685 Oui.

M. SERGE FORTIN :

2690 Les propositions dans le tableau?

LE PRÉSIDENT :

2695 Entre les deux, non?

M. MICHEL GRATTON :

2700 Je ne veux pas que ce soit le même exposé qu'on a eu tantôt. Moi, c'est le pourquoi. Est-ce que c'est une raison politique ou c'est vraiment une question de...

LE PRÉSIDENT :

Ah! À ce moment-là, allez-y avec...

2705

M. SERGE FORTIN :

Rapidement, c'est que les deux réseaux, le réseau québécois et le réseau ontarien sont d'abord et avant tout deux réseaux qui, électriquement, ne sont pas reliés. Donc, il n'y a pas de lien, de ligne qui permette de relier ensemble les réseaux facilement. Ils ont deux caractéristiques électriques qui sont incompatibles, si on veut.

2710

Donc, quand on veut les relier, il faut mettre, comme on va mettre au poste Outaouais un poste à courant continu qui permet de relier ensemble. Donc, si on veut avoir ce genre de lien-là, il faut passer par une mécanique qui est différente de simplement échanger en temps réel. Donc, c'est d'abord et avant tout la compatibilité électrique des réseaux, qui fait qu'on ne peut pas les relier facilement ensemble et rapidement.

2715

M. MICHEL GRATTON :

Mais c'est possible. Vous dites que c'est pas évident ou c'est pas facile, mais c'est possible? Est-ce que...

2720

LE PRÉSIDENT :

Les difficultés techniques sont surmontables?

2725

M. SERGE FORTIN :

En 98, on a relié le réseau de l'Outaouais sur l'Ontario. C'est ce qui fut fait. Donc, c'est possible.

2730

LE PRÉSIDENT :

Mais avec une question de délai?

2735

M. SERGE FORTIN :

Et de disponibilité de ce qu'il y a de l'autre côté.

2740

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Gratton.

2745 **M. MICHEL GRATTON :**

Merci.

2750 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Michael Kane. Bonsoir!

2755 **M. MICHAEL KANE :**

Bonsoir, monsieur le président et mesdames les commissaires! J'ai deux questions pour la Commission, c'est question du mandat de la Commission. Est-ce que le mandat est pour déterminer la justification pour une nouvelle ligne hydroélectrique?

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Pour la Commission, comme je l'ai dit, je vais le répéter...

2765 **M. MICHAEL KANE :**

Oui.

2770 **LE PRÉSIDENT :**

Pour la Commission, il s'agit d'examiner dans un premier temps les aspects énergétiques. Donc, la solution proposée par Hydro-Québec...

2775 **M. MICHAEL KANE :**

Oui.

2780 **LE PRÉSIDENT :**

... est-ce qu'elle rencontre l'objectif même d'Hydro-Québec de sécuriser l'Outaouais. Donc, ça implique: est-ce que la ligne est nécessaire?

2785 **M. MICHAEL KANE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que d'autres alternatives sont possibles? Du genre de celles qu'on a entendues tantôt par exemple.

2790

M. MICHAEL KANE :

Oui.

2795

LE PRÉSIDENT :

Par ailleurs, par rapport au tracé, là il y a une question d'impacts. Est-ce que des impacts particulièrement ici peuvent être soulevés? Il y a peut-être des éléments que vous pouvez soulever dans la salle par rapport aux impacts. En gros, c'est ça, l'aspect énergétique et impacts du projet.

2800

M. MICHAEL KANE :

Je pense que la même question a été demandée encore, mais c'est les mêmes questions, c'est si une nouvelle ligne est justifiée, il y aura bien sûr des impacts négatifs. Est-ce que c'est le mandat de la Commission de déterminer ou recommander au ministre le tracé de moindre impact? Est-ce que c'est votre mandat pour chercher...

2805

LE PRÉSIDENT :

2810

Oui. Ça va dépendre de la Commission, comment elle se prononce sur le dossier.

M. MICHAEL KANE :

2815

O.K. C'est possible donc que votre recommandation sera la même recommandation que Hydro-Québec, que le promoteur? C'est une possibilité?

LE PRÉSIDENT :

2820

La Commission peut dire, je donne des exemples : *Le projet n'est pas justifié.+ La Commission peut dire : *Le projet est justifié ou le bouclage est justifié, la solution retenue ne l'est pas.+ La Commission pourrait dire : *Au niveau des impacts, il apparaît qu'il y a des problèmes qui se présentent.+ La Commission peut se prononcer sur les mesures d'atténuation proposées par le promoteur dans le cadre de la même section, impacts accompagnés de mesures d'atténuation, oui. Puis je peux continuer comme ça, là.

2825

Vous me demandez qu'est-ce qu'il est possible. C'est assez large. Pour l'instant, la Commission ne peut pas vous dire -- la Commission ne s'exprimera pas. Puis même si on

2830 revient en question là-dessus, la Commission ne se prononcera pas sur le projet à cette étape-ci; ça, c'est sûr.

M. MICHAEL KANE :

2835 Oui. Dernièrement, je suis le maire d'une municipalité où il y a beaucoup d'anglophones. Est-ce que c'est possible de donner les mémoires en anglais? Est-ce que c'est...

LE PRÉSIDENT :

2840 Oui. Ce qu'on va faire, il s'agira de le signaler à la Commission lorsque vous leur direz que vous voulez présenter votre mémoire.

M. MICHAEL KANE :

2845 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2850 Et là, on prendra des dispositions pour s'assurer que les gens comprennent aussi.

M. MICHAEL KANE :

O.K.

2855 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez le présenter en anglais ou autrement, mais aussi il y un effort de la Commission qui est nécessaire pour que l'ensemble de la population comprenne.

2860 **M. MICHAEL KANE :**

O.K., parfait.

LE PRÉSIDENT :

2865 Ça vous va?

M. MICHAEL KANE :

2870

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2875

Merci.

M. MICHAEL KANE :

2880

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Nous invitons monsieur Jacques Ruelland. Nous vous écoutons.

2885

M. JACQUES RUELLAND :

2890

Merci. J'aimerais me référer au document PR-5. Pour l'auditoire, ça s'appelle *Complément du rapport d'avant-projet, réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement+, page 11, question 8.

2895

Et pendant que le promoteur cherche le document, peut-être une petite capsule humoristique pour rappeler que la théorie selon laquelle on construit une ligne dont on n'a pas besoin pour l'utiliser une fois qu'elle est construite, c'est appelé, cette théorie-là, la théorie des deux ponts, comme ça nous a été exposé la semaine dernière. C'est-à-dire qu'on construit un pont dont on n'a pas besoin, mais une fois qu'il est construit, on utilise les deux. Alors, je pense qu'Hydro appelle ça la théorie des deux ponts.

LE PRÉSIDENT :

2900

Et votre question?

M. JACQUES RUELLAND :

2905

Alors, ma question porte sur la page 12 du document. Je vais lire deux lignes, là :

*En ce qui concerne plus spécifiquement...+

- ça, c'est la réponse de l'Hydro aux problèmes du verglas -

2910

*... la région de l'Outaouais, soulignons que 95% des problèmes survenus lors de la tempête de verglas ont été causés par la chute d'arbres et de branches sur le réseau de distribution.+

2915 Alors, j'aimerais savoir de la part du promoteur en quoi est-ce que le projet de rajouter une ligne de transport à haute tension va permettre de corriger ce problème de fond là, qui est un problème sur le réseau de distribution qui a empêché la réalimentation au niveau local des consommateurs d'électricité lors du verglas?

LE PRÉSIDENT :

2920 Et je rajouterais ici qu'on parle du verglas de l'Outaouais.

M. JACQUES RUELLAND :

Du verglas de l'Outaouais, effectivement.

2925 **LE PRÉSIDENT :**

2930 Voulez-vous nous résumer l'élément de réponse, parce que c'est revenu plusieurs -- bien, vous y étiez la semaine dernière. Cet angle-là a été abordé de différentes façons. Peut-être nous donner votre position à cet égard-là et inviter les gens à revenir dans les verbatims également. Monsieur Riva?

M. JEAN RIVA :

2935 Oui. Là, on fait face à deux problématiques. La première problématique: réseau de transport, axe unique. La deuxième problématique: réseau de distribution.

2940 Pour le réseau de distribution, on cherche et on trouve des solutions de distribution. Dans le cas du réseau de distribution, la solution en majeure partie qui va régler la situation, c'est l'entretien des emprises. Donc, d'une part, pour le réseau de distribution, on a eu un problème et on a une solution en place. Comme l'a dit monsieur Ruelland, des branches qui sont tombées; donc, si on augmente l'entretien, on va diminuer le nombre de branches qui peuvent tomber.

2945 La solution du bouclage, c'est une solution de transport, c'est-à-dire de pouvoir transiter un minimum de 600 mégawatts vers le poste Vignan pour le cas où la ligne Chénier - Vignan ne serait pas là.

LE PRÉSIDENT :

2950 La semaine dernière, vous mentionniez également que, en ce qui concerne le réseau de distribution, il y avait certains programmes mis en place.

M. JEAN RIVA :

2955 Il y a déjà des investissements de mis en place. Je n'ai pas les chiffres avec moi. Mais déjà pour 99, il y avait 1,9 M \$ d'investis strictement dans l'Outaouais. Sur un plan de trois ans, je pense qu'il y a un accroissement de 14 M \$ pour toute la grande région Laurentides, dont le tiers, pas loin de 5 M \$, est consacré strictement pour la région de l'Outaouais.

2960 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a un programme particulier qui s'adresse, je dirais, particulièrement à la région de la MRC de Papineau?

2965 **M. JEAN RIVA :**

Je ne peux pas faire le découpage entre Papineau, Outaouais, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2970

Non? Ce n'est pas le cas? Très bien. Monsieur Bissonnette nous fait signe que non. Très bien.

Une question de ma collègue.

2975 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Il me semblait avoir vu dans les réponses aux questions que, effectivement, il y avait un programme pilote qui avait été mis sur pied dans la région de l'Outaouais et je croyais que c'était avec la MRC de Papineau, un programme d'élagage des arbres.

2980

Dans ce contexte-là, ma question s'adresserait à la MRC et à Hydro-Québec, à savoir si le programme, c'était simplement l'élagage ou si on avait un peu repensé la gestion des emprises de ligne de distribution en milieu habité dans le cadre de ce programme-là?

2985 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à ma collègue. Il y a un programme particulier pour la MRC Papineau, monsieur Bissonnette? Là, vous ne faites plus signe que non, là.

2990 **M. JEAN BISSONNETTE :**

2995 Je pensais que la question était s'il y avait un budget spécial pour la MRC de Papineau; j'ai répondu *non+. Mais le projet pilote, effectivement. À la demande de la MRC de Papineau, donc dans les mois qui ont suivi le verglas, la MRC de Papineau avait un ingénieur forestier qui avait travaillé préalablement à Hydro-Québec, qui avait travaillé cette question-là.

3000 Donc, à cause de cette expérience qu'on avait à l'interne, à la MRC de Papineau, on a fait une proposition à Hydro-Québec pour travailler avec une équipe, l'équipe d'élagage de l'Outaouais à Hull, un projet spécial pour voir effectivement comment on pourrait aller beaucoup plus loin que simplement l'élagage habituel dans les servitudes d'Hydro-Québec. On sait que pendant le verglas, normalement, le chêne et l'érable n'ont pas causé de problème. Donc, c'est le bouleau, tremble ou d'autres essences qui, souvent, sont à l'extérieur des servitudes d'Hydro-Québec. Donc, ils n'ont pas la possibilité d'aller sur ces terrains-là.

3005 Donc, on a travaillé avec un territoire pilote, un tout petit secteur, dans le secteur de Mayo, Mulgrave-et-Derry principalement. Et Hydro-Québec ont fait des travaux là en fonction de ce projet pilote-là, tout ça dans leur budget habituel. Donc, on a essayé d'aller un petit peu plus loin, de travailler avec les citoyens contigus à la ligne. Donc, c'est leur dire: *On va aller couper des arbres sur votre propriété, à l'extérieur de l'emprise d'Hydro-Québec. On va vous donner
3010 une redevance parce que, les arbres, on va aller les couper. Même, on a essayé d'y aller avec des chevaux pour avoir le moins d'impact possible. On va vendre le bois, on va vous donner une redevance.+

3015 Donc, le tout a été fait pendant l'hiver 98 ou 99, je ne m'en rappelle plus, et le projet pilote est terminé. Les conclusions sont intéressantes, sauf que c'est des coûts... Hydro-Québec ne rentre pas dans son argent. Donc, c'est des coûts énormes pour Hydro-Québec. On croyait, à prime abord, on espérait à prime abord que, avec la vente de bois en question, on pouvait s'autofinancer. Si Hydro-Québec poursuivait ce projet-là, il faudrait qu'elle sorte des budgets importants qu'on a estimés dans notre rapport, dans le rapport conjoint MRC de
3020 Papineau/Hydro-Québec, dont je pourrais vous déposer copie demain sans problème.

LE PRÉSIDENT :

3025 Merci de votre offre de le déposer en 15 copies.

M. JEAN BISSONNETTE :

Je vais vérifier et voir s'il y a des cartes dans le rapport. Sinon, oui, en 15 copies.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Faites-nous le savoir.

3035 **M. JEAN BISSONNETTE :**

Parfait.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, si vous avez le plus grand nombre de copies possible pour qu'on puisse les distribuer ici aussi.

3045 **M. JEAN BISSONNETTE :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

3050 Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

3055 Monsieur le président, ma question visait à savoir si la probabilité, les causes sont 95% des problèmes de branches, aujourd'hui, si le phénomène se reproduisait, est-ce qu'on est rendu à 75 %, à 50 %? Parce qu'à la page 12, on dit qu'on a mis 4.4 M \$ qui sont affectés à l'Outaouais pour renforcer le réseau de distribution. Si on avait le même phénomène, est-ce qu'on dira que ça sera 85 %, 75 %, 50 %, 25 %?

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a une évaluation?

3065 **M. JACQUES RUELLAND :**

C'est un problème de distribution. Est-ce qu'il est encore là totalement, en partie, partiellement, peu?

3070 **LE PRÉSIDENT :**

Par rapport à la distribution, est-ce que vous avez une évaluation des possibilités en prospective de diminuer les risques?

3075 **M. JEAN RIVA :**

Je n'ai pas cette évaluation-là, monsieur le président. Je peux vérifier si une telle évaluation existe, mais je n'ai pas cette évaluation-là sur le réseau de distribution.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

3085 **M. JACQUES RUELLAND :**

Ma deuxième question s'adresse à la FAPAQ, la Société faune et parcs Québec. Le document PR-7 porte sur les avis des ministères sur la recevabilité de l'étude d'impact. Page 3, les deuxième, troisième et quatrième paragraphes de l'avis du ministère :

3090 *Nous nous permettons de témoigner notre désaccord sur le choix qu'a posé le promoteur au niveau de la variante retenue. Ce choix nous apparaît d'autant plus injustifié...+

3095 Est-ce que le représentant de la FAPAQ pourrait nous donner un sommaire des objections de l'organisme au projet, au tracé, surtout au tracé, à la variante qui passe dans le parc et ses conséquences sur l'organisme et sur les activités de l'organisme?

LE PRÉSIDENT :

Et sur les responsabilités à l'égard de la faune...

3100

M. JACQUES RUELLAND :

Exactement.

3105 **LE PRÉSIDENT :**

... lesquelles relèvent de la FAPAQ. Monsieur Provost?

3110 **M. JEAN PROVOST :**

Je présume que vous faites allusion à une lettre qui a été adressée à monsieur Luc Valiquette du ministère de l'Environnement.

3115 **M. JACQUES RUELLAND :**

Du 29 mai 2000.

M. JEAN PROVOST :

3120 29 mai 2000, c'est ça. Effectivement, on y allait de certaines questions par rapport à différents points de l'étude déposée par Hydro-Québec. Et à la page 3, on se posait des questions sur la pertinence du choix quant aux impacts sur la faune et notamment sur la réserve faunique.

3125 En tout cas, au niveau de la réserve faunique, si je peux me permettre, on y allait surtout de réserve quant à l'impact que le projet pourrait avoir sur les utilisateurs comme tels de la réserve, impact surtout probant sur le visuel, sur l'encadrement visuel que l'utilisateur pourrait percevoir une fois le projet réalisé.

3130 On mettait en question les impacts que ça pourrait avoir sur finalement pas la rentabilité mais, en tout cas, l'attrait d'un territoire important quant au tourisme dans l'Outaouais, un territoire qui se situe à, comme on le sait, moins d'une heure trente de la région de Montréal, donc qui est accessible à plus de la moitié de la population du Québec.

3135 Je pense que peut-être monsieur Beaupré pourrait y aller d'éléments supplémentaires tout à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

3140 On va aller vers monsieur Beaupré. Et juste avant, toujours par rapport à la faune, on sait que, dans le secteur immédiat, il y a quand même des ravages de chevreuils importants. Du point de vue de la FAPAQ, même s'ils ne sont pas dans le tracé directement, avez-vous des interrogations particulières?

3145 **M. JEAN PROVOST :**

 Bien, au niveau des ravages de cerf, ça se situe surtout au niveau de Duhamel, qui est à l'extérieur de la réserve. On avait des interrogations. Ce qu'on soulevait dans la même lettre, c'est qu'on voulait être partie prenante à éventuellement un plan d'intervention de la part d'Hydro-
3150 Québec au niveau des ravages de cerf.

 Et dans une réponse qu'Hydro-Québec a faite dans le document *Complément de rapport d'avant-projet+, Hydro-Québec nous répond que, effectivement, il y aura un plan d'intervention et nous serons partie prenante à ce plan-là, ce qui nous satisfait.

3155

LE PRÉSIDENT :

3160 Ce type d'intervention-là s'applique-t-il à d'autres ravages qui doivent être de moindre envergure dans la région?

M. JEAN PROVOST :

3165 À ma connaissance, il y a le ravage de Duhamel. Quand on dit *ravage+, c'est quand même déterminé de façon légale au niveau du chapitre 4.1 de la Loi sur les habitats. Il y a des aires de confinement qui sont aussi soulevées. Je ne pourrais pas dire, je n'ai pas de mémoire, je ne sais pas, peut-être que la personne d'Hydro-Québec, la personne référence pourrait nous situer sur la carte, il y a aussi des aires de confinement qui ne sont pas déterminées nécessairement de façon légale, mais où on a observé déjà des concentrations de cerf.

3170 Au niveau de l'annotation de la cote attribuée, lors d'étude d'évaluation d'impact, il y avait des cotes différentes qui étaient attribuées pour les aires de confinement et les ravages, parce que les ravages étaient déterminés de façon légale et les aires de confinement ne l'étaient pas. Ce qui détermine finalement si l'un ou l'autre est de façon légale, c'est la superficie. Mais tout ça pour dire que...

LE PRÉSIDENT :

3180 Au niveau d'Hydro-Québec, que ce soit au niveau des aires de confinement ou des ravages au sens de la Loi sur la conservation de la faune, est-ce que, pour vous, c'est la même façon de procéder qui va s'appliquer, madame LeBel?

Mme CONSTANCE LeBEL :

3185 Au niveau de l'application des mesures d'atténuation et des ententes qu'on va prendre avec la FAPAQ, ce sera fait autant pour les ravages que pour les aires de confinement.

LE PRÉSIDENT :

3190 Très bien.
Peut-être revenir auprès de monsieur Beaupré de la SÉPAQ, la SÉPAQ étant gestionnaire de la réserve Papineau-Labelle?

M. CLAUDE BEAUPRÉ :

3195 Oui. Je peux peut-être vous donner la mission de la SÉPAQ. Je veux dire, sa mission consiste à administrer et exploiter, protéger et mettre en valeur, en concertation avec les instances régionales, les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive.

3200

Il serait peut-être bon de mentionner que la réserve faunique Papineau-Labelle a été créée en 1965. C'est-à-dire qu'une première partie, la réserve de chasse et pêche de Papineau, en 65. Après ça, en 71 s'est ajoutée celle de Labelle. En 72, il y a eu la fusion des deux. Donc, on peut dire que ça fait au-dessus de 35 ans que la réserve faunique de Papineau-Labelle existe.

3205

3210

Maintenant, c'est sûr, quand on parle de la vocation d'une réserve, c'est quoi? On parle de la vocation de la réserve faunique Papineau-Labelle, et celle de toutes les autres réserves aussi, vise la conservation, la mise en valeur et l'utilisation de la faune comme le définit l'article 111 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

3215

Maintenant, cette vocation-là attribuée aux réserves fauniques privilégie dans ses territoires, entre autres, une exploitation faunique selon le principe du développement durable; une offre dominante d'activités reliées à la faune; la poursuite d'activités de recherche et d'expérimentation sur les populations fauniques dans le but d'en améliorer la gestion sur l'ensemble du territoire québécois; un accès prioritaire et équitable aux Québécois relativement à l'utilisation de la faune; le maintien nécessairement de la biodiversité; la gestion intégrée des ressources. Mais il faut prendre conscience aussi que, par ailleurs, les produits de plein-air non reliés à la faune peuvent être développés dans la mesure où ils sont compatibles avec la vocation de réserve faunique.

3220

3225

Certaines des orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement régional peuvent avoir un impact sur la mise en valeur des réserves fauniques. Donc, en effet, l'une de ces orientations concerne le tourisme.

3230

Donc, l'impact sur le budget, c'est sûr que, dans le contexte, on connaissait que les réserves fauniques antérieurement étaient très déficitaires. Donc, le gouvernement, en les cédant ou en donnant la gestion à la SÉPAQ, avait le mandat de les rentabiliser dans trois ans; c'est ce qui s'est fait.

3235

C'est certain à un moment donné que si on regarde le côté de l'exploitation de la faune, on sait qu'on a déjà atteint un maximum en termes tant au niveau de la récolte de l'original; peut-être qu'on a un jeu encore au niveau de la faune, tel que le cerf et tout ça.

3240

Par contre, quand on parle de tout l'aspect touristique, les activités reliées à l'écotourisme, c'est sûr que la SÉPAQ a des visions dans ce secteur sud de la réserve en termes soit augmenter le nombre de chalets dans ce secteur-là, parce qu'il y a une demande très forte au niveau de la villégiature. Aussi, on a des gens qui viennent nous voir, on veut faire affaires avec des partenaires. Entre autres, je sais que dans la région de la rivière la Blanche, on a un partenaire qui voudrait exploiter des traîneaux à chiens. Donc, c'est Traîneaux à chiens rivière Blanche qui doit rentrer dans la réserve dans sa partie sud, justement où la ligne passe. Donc, il n'en était pas conscient. Quand je l'ai avisé de cette situation-là, c'est sûr que ça désorganise, parce que lui veut amener des étrangers. Donc, c'est une industrie qui est tout de

3245 suite pénalisée, comme on parlait tantôt, en fonction de la visibilité ou l'impact visuel que le client va avoir. Il va rentrer dans un milieu qui -- il est peut-être forestier, mais il devient un peu urbain. Il ne dépensera pas des sommes pour venir faire des activités semblables.

3250 Donc, aussi avec monsieur Gratton, du Club de vélo ski de Petite-Nation, il y a des projets qui sont là. C'est sûr que le fait d'avoir une ligne hydroélectrique passer dans la réserve, ça peut les compromettre comme ça peut être... on peut les passer, les traverser, c'est sûr, sauf qu'on dit que ces territoires-là sont là pour les générations futures. Ça fait que c'est quoi? La réserve considère que c'est sûr qu'une ligne hydroélectrique, on hypothèque ce territoire-là pour les générations futures.

3255 **LE PRÉSIDENT :**

Vous nous parlez de plusieurs projets, il y en a peut-être d'autres également. Mais on a vu dans la présentation initiale du promoteur qu'il y avait une optimisation du tracé dans la réserve Papineau-Labelle qui avait été élaborée. On imagine que c'est discuté avec vous.

3260 Êtes-vous en train de nous dire qu'il y a des éléments, nouveaux ou pas, mais qu'il y a des éléments qui posent problème? Comment on doit comprendre ça?

3265 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Bien, c'est sûr que la SÉPAQ s'est toujours opposée au passage de la ligne dans la réserve, sauf qu'on a dit : *On fait affaires avec des partenaires.+ On a des comités de mise en valeur, c'est les représentants de tous les maires qui entourent la réserve, les associations touristiques, les CLD, et caetera. On a plusieurs personnes.

3270 Donc, c'est sûr que si la ligne doit, la décision est prise que la ligne doit passer dans la réserve, c'est qu'on dit, la SÉPAQ : *Il faut qu'elle passe dans un endroit où il y a un moindre impact.+ Et, oui, il y a eu des discussions, des comités qui ont été formés avec Hydro pour passer une ligne telle que présentée là qui, pour nous autres, avait le moindre impact dans le temps en fonction de -- ça affectait le moins de clients possible, parce qu'on regardait, 3275 originalement on pouvait traverser, en tout cas, peut-être qu'on pourrait réviser les chiffres, mais je vois entre neuf, dix, onze fois qu'on traversait la ligne.

3280 Il y a eu des modifications, là on dit: on traverse la ligne au moins, à certains endroits sur des chemins principaux, peut-être rien qu'en deux fois; chemins secondaires, peut-être une fois; puis le sentier de randonnée pédestre ou à ski, on traverse une ou deux fois. Donc, c'était axé là-dessus.

3285 Maintenant, depuis qu'on a fait ces rencontres-là, il y a eu des gens qui viennent nous voir. La réserve est entourée, on est près des grands centres. Donc, il y a des gens qui veulent développer une industrie touristique, même si notre premier mandat est axé vraiment vers la

3290 faune. Ça fait que ces personnes-là, tel que le groupe du Club de vélo de montagne qui vont faire face à cette problématique, est-ce que ça va valoir la peine de continuer dans cette sanction-là? Le groupe Traîneaux à chiens de la rivière Blanche, encore là. C'est qu'il y a des activités qui se développent dans le temps.

3295 Quand on a pris position, on l'a pris avec les éléments qu'on a. La FAPAQ est arrivée avec d'autres données, si on considère l'élément d'identifier par exemple l'omble chevalier qui touche ce secteur-là. Pour nous autres, de le rentabiliser, c'est pas tellement l'omble chevalier qui va nous permettre de la rentabiliser mais, par contre, sa présence est importante. Même si on le savait, on ne l'a pas signalée parce que, pour nous autres, la rentabilité, c'était pas ça qui était important. Mais il faut tenir compte d'autres éléments plus en profondeur.

3300 Ce qui amène, est-ce que, au niveau d'inventaire faunique ou inventaire de sites d'observation ou de sites d'utilisation potentiels futurs, ça n'a pas tout été relevé. Encore dernièrement, il y a des gens qui rapportaient au poste d'accueil, probablement des chasseurs, que tout l'émissaire du lac des Écorces, c'est une vallée exceptionnelle, escarpée et tout ça, il y a des points de vue exceptionnels. C'est sûr qu'en passant la ligne d'Hydro là, pour nous autres qui n'était pas un impact ou un site identifié antérieurement, c'est hypothéquer pour les 3305 générations futures là. On ne peut plus retoucher à ça, cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

3310 On va avoir l'occasion d'y revenir, à moins que vous ayez quelque chose à rajouter au niveau de la FAPAQ?

M. JEAN PROVOST :

3315 Oui. Bien, peut-être pour compléter, on a parlé beaucoup de la réserve, mais ce qu'on disait aussi dans notre lettre, c'était que la variante numéro 2 nous apparaissait la variante qui était la plus X j'emploierais le terme *pénalisant+ X pénalisante pour la faune. Et je pense que ça a été discuté auparavant. Hydro-Québec a fait valoir son choix par rapport à des contraintes sociale, faunique, politique et autres, puis elle a finalement retenu la variante numéro 2. Mais pour nous autres qui sommes gardiens la faune, la variante numéro 2 nous apparaissait la plus 3320 pénalisante ou hypothéquante pour la faune.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

3325 Une petite précision pour la FAPAQ. Quand vous dites *la variante numéro 2+, est-ce que vous faites une distinction entre les deux variantes du côté nord ou, pour vous, les variantes nord sont plus pénalisantes de façon générale pour la faune que les variantes sud? Je ne sais pas si vous me suivez.

3330 **M. JEAN PROVOST :**

La variante numéro 2 est d'autant plus pénalisante qu'elle passe pour 27 kilomètres dans la réserve faunique Papineau-Labelle. Pour la variante numéro, je ne sais pas si c'est 1 ou 3, je ne pourrais pas vous mentionner... le gros morceau, nous autres, c'était au niveau de la réserve.

LE PRÉSIDENT :

3340 Nous allons avoir l'occasion d'y revenir, monsieur Beaupré, également.

Monsieur Ruelland, on va passer à votre deuxième question.

M. JACQUES RUELLAND :

3345 Monsieur le président, j'étais...

LE PRÉSIDENT :

Parce que je pense à une pause aussi.

3350

M. JACQUES RUELLAND :

3355 ... j'avais déjà posé ma deuxième question, puis je ne veux pas prendre plus de temps que nécessaire, mais je suis surpris qu'on ne nous fasse pas de commentaire sur le troisième paragraphe de la lettre qui dit:

3360 *Ce choix nous apparaît d'autant plus injustifié, la variante 2, qu'il comporte une partie de son tronçon à l'intérieur de la région à risque de verglas sur la dernière section de son tronçon avant l'aboutissement de la ligne au poste Vignan. Le promoteur projette même d'y utiliser, sur une distance importante, l'emprise existante de la ligne à 315 Chénier - Vignan sur 15 1/2 kilomètres. Le principe de bouclage nous semble donc compromis par cette approche.+

Voilà.

3365 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Ruelland.

3370 Nous allons prendre une pause. J'aimerais vous préciser une chose. La Commission avait prévu siéger demain soir. La Commission se questionnait si elle siégeait demain après-midi, pour une raison bien simple, on n'avait pas de message de la population à date.

3375 Ça serait peut-être intéressant, ceux qui ont des questions à poser encore, on a une liste, d'aller voir madame Bourdages, notre amie madame Bourdages à l'arrière et peut-être lui préciser l'ampleur du questionnement, si vous avez une idée. Tout ce qu'on vise, c'est est-ce qu'on fait une séance supplémentaire demain après-midi? Mais on va être ici demain soir, c'est certain. Ça fait que si vous êtes en mesure de donner l'information, allez-y. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

3380 *****

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

3385 Avis à tous les braves, on poursuit. Je vous indique immédiatement que, compte tenu de l'intérêt, la Commission va siéger demain après-midi, peut-être de façon plus brève pour ceux qui étaient là la semaine passée, mais à 14 h, on va siéger, faire un bout de chemin en commission. Et ce qui était prévu aura lieu, donc demain soir, c'est certain, à 19 h, on est ici pour le bien-être de tout.

3390

On invite immédiatement madame Madeleine Sauvé. Bonsoir, Madame!

Mme MADELEINE SAUVÉ :

3395 Bonsoir tout le monde, ceux en arrière de moi aussi. Alors, premièrement, il y a un argument qui a été apporté tantôt, une belle question qui a été mise sur la table, on s'est empressé de lever le tapis puis de la balayer en dessous, c'était au sujet de la ligne souterraine. Moi, j'ai des questions à demander à Hydro-Québec face à ça.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

3405 **Mme MADELEINE SAUVÉ :**

Si on examine la possibilité d'une ligne souterraine, est-ce que cela ne permettrait pas de conserver le même corridor sud qui est déjà existant tout en permettant une meilleure protection contre les éléments, contre le verglas, contre les vents, etc.? En fin de compte, à long terme, ne serait-ce pas moins dispendieux que prévu? Puis là, je pense en particulier avec un impact positif sur l'aspect santé, phytocides, par exemple, et émissions électromagnétiques, sur l'aspect touristique, sur l'aspect faunique, sur l'aspect économique à long terme. Je parle surtout, si vous connaissez un petit peu le principe amérindien, de commencer à penser aux sept générations futures.

3415 Est-ce que, en construisant une ligne nord, on ne se met pas à penser à court terme encore? Ce qu'on a fait depuis plusieurs années, malheureusement. Et puis finalement, ça aurait peut-être même un impact positif sur la cote populaire d'Hydro-Québec, qui sait? Alors, c'est une grosse question. Est-ce que je peux avoir réponse à cette première question-là, s'il vous plaît?

3420 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva?

3425

M. JEAN RIVA :

Monsieur Fortin va répondre à la question, monsieur le président.

3430 **M. SERGE FORTIN :**

Sauf pour les phytocides, s'il vous plaît. Le principe qu'on a mis de l'avant, c'est qu'on a pensé effectivement enfouir cette ligne-là ou la renforcer, comme on disait, soit la renforcer aérien ou souterrain. Bon, le coût est un élément important, on parlait de cinq à dix fois. Donc, c'est quand même un investissement de 125 M \$ pour la ligne. Donc, fois dix, c'est beaucoup d'argent.

3435

Elle demeure toujours unique cette ligne-là. Bon, on peut être à l'abri des vents, à l'abri du verglas, mais il y a d'autres pays, on pourra faire sortir un peu une recherche littéraire, mais il y a des pays qui ont déjà eu des problèmes avec du souterrain aussi. On parle de tremblements de terre, on parle d'inondations, on parle de n'importe quels problèmes comme ça qui peuvent survenir.

3440

Puis en bout de ligne, j'ai encore toujours cette unique ligne-là en service. Alors, on ne garantit pas non plus le risque zéro avec ce qu'on veut faire, comme le bouclage, mais l'approche de renforcer le lien unique par une façon quelle qu'elle soit, renforcer aérien, souterrain ou ainsi de suite, on ne l'a pas privilégiée parce qu'on avait toujours une seule et une même ligne qui alimentait la région.

3445

3450 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça revient aussi à la question économique où vous rementionnez la question que c'est plus cher. Je pense que tout le monde le conçoit que c'est plus cher. Mais est-ce que vous prenez en évaluation, sur le plan prospectif, je dirais l'amortissement des coûts supérieurs, compte tenu de certains avantages à l'enfouissement, avant de rejeter la proposition?

3455 **Mme MADELEINE SAUVÉ :**

Oui.

3460

M. JEAN RIVA :

À une question qui a été posée par un intervenant la semaine dernière, qui concernait les externalités, les externalités ne sont pas prises en compte.

3465

Je voudrais rajouter à la réponse de monsieur Fortin par exemple concernant une ligne souterraine; ça a l'air beau, mais c'est pas vraiment l'apanage. Puis quand on parle de réduire les risques avec une ligne souterraine qui n'est pas nécessairement soumise aux mêmes causes de bris, qui ne serait pas affectée par le verglas mais qui pourrait être affectée par un affaissement ou glissement de terrain, le repérage du problème et sa réparation, c'est beaucoup plus long que pour une ligne aérienne.

3470

LE PRÉSIDENT :

En termes de réparations. J'avais dans la tête, je peux errer mais j'avais dans la tête les coûts d'entretien qui, pour un grand profane comme moi, peuvent apparaître de loin inférieurs à ceux d'entretien, d'élagage et les différentes mesures de maîtrise de la végétation, non?

3475

M. JEAN RIVA :

3480

Dans le cas d'une ligne souterraine, ça dépend du type de ligne souterraine, si c'est en enfouissement ou en caniveaux, mais il faut effectivement quand même garder l'emprise dégagée pour pouvoir y avoir accès généralement.

3485 **LE PRÉSIDENT :**

Indépendamment des externalités, est-ce que vous avez fait une évaluation des coûts de l'option?

3490 **M. JEAN RIVA :**

Je pense qu'on a une brochure qui illustre ça, si je me rappelle bien, je pense que je l'ai vue il n'y a pas tellement longtemps, tant sur l'enfouissement des lignes en milieu urbain qu'en milieu rural. Je vais mettre la main dessus et apporter plus d'éléments de réponse.

3495

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, une question de ma collègue, madame Girard, si vous permettez.

3500

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Toujours dans la même ligne de discussion, si je comprends bien pour l'enfouissement sur des longues distances, est-ce que c'est parce que sur de longues distances pour une ligne à haute tension, Hydro-Québec n'en fait à peu près pas question de coûts et question de risques?

3505

M. JEAN RIVA :

Et question d'inconvénients sur... question coûts, évidemment dans le cadre d'une ligne souterraine, le câble, qui est quand même un câble isolé, coûte beaucoup plus cher. Mais dans le cadre aussi d'une ligne souterraine sur de très longues distances, il faut faire X pardonnez-moi l'expression X respirer la ligne. Donc, il faut la sortir par intervalle. Donc, il y a des postes à un moment donné aérosouterrains pour installer une certaine compensation sur les câbles, compensation qu'on n'a pas nécessairement besoin pour une ligne aérienne. Ça aussi, je pense que ça a été...

3515

M. SERGE FORTIN :

On a un document qu'on pourra déposer en 15 copies. À la page 10, on retrouve les aspects techniques, les aspects économiques, les aspects environnementaux. On compare une ligne aérienne à une ligne souterraine. Ça fait que c'est vraiment un portrait comparatif sur différents volets.

3520

Par exemple, au niveau de la portée moyenne d'une ligne, tout est traité là-dedans, les types de structures au niveau technique. Le coût, naturellement, on le retrouve. Ça fait qu'on pourrait déposer ça. On peut en faire la lecture intégrale, mais juste pour savoir, ça peut correspondre à votre...

3525

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

3530

Oui, ça serait bien. On verra sur cette étude-là aussi. Donc, cette gestion, je dirais, de risques et de coûts en regard d'une ligne souterraine, est-ce que c'est à peu près équivalent à ce qui se fait dans d'autres pays ou est-ce que d'autres pays, que ce soit la France ou ailleurs, utilisent plus fréquemment ce genre d'enfouissement ou pas? Est-ce que c'est un choix ou est-ce que c'est une façon de faire qui est en train de régresser en regard des -- je parle toujours de longues distances. Est-ce qu'on a une comparable par rapport à ce que d'autres pays font?

3535

M. JEAN RIVA :

3540

Je vais me renseigner. À ma connaissance, sur des longues distances, ailleurs dans le monde, on ne privilégie pas non plus l'enfouissement de ligne. L'enfouissement de ligne à 315 va se faire particulièrement en milieu urbain mais parce que, en milieu urbain notamment, il existe des caniveaux et il existe des passages. Mais là, je n'ai pas de données ailleurs dans le monde.

3545

Ce sur quoi se base Hydro pour ne pas faire de souterrain, les mêmes arguments prévalent partout dans le monde. Donc, c'est pour ça que j'en déduis que, ailleurs dans le monde, c'est la même chose.

3550

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Donc, vous pourriez avoir des évaluations comparables avec d'autres systèmes dans le monde?

3555

M. JEAN RIVA :

Excusez-moi, pourriez-vous répéter la question?

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

3560

Vous pourriez donc avoir des évaluations comparables à votre position en regard de l'enfouissement longue distance avec d'autres pays?

M. JEAN RIVA :

3565

J'en suis persuadé que, effectivement, ça serait les mêmes contraintes, les mêmes coûts qui prévaudraient dans d'autres pays aussi pour le même type de milieux traversés.

3570 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

En dernier lieu, juste pour être sûre, tout à l'heure ce que vous disiez, c'est que pour une ligne enfouie, une ligne d'enfouissement, vous avez quand même besoin d'une emprise et vous avez besoin de postes d'aération sur la ligne. C'est ça?

3575

M. JEAN RIVA :

Oui, ce que j'ai appelé de l'aération, on a besoin de postes qui vont du souterrain à l'aérien pour ajouter de la compensation. Monsieur Fortin peut trouver, mais il y a un endroit où c'est indiqué dans le document qu'à chaque distance, à chaque intervalle de X kilomètres, il faut effectivement, dans le cas d'une ligne souterraine, mettre de la compensation.

3580

Au niveau de l'aération aussi, il y a effectivement des puits d'accès, parce que les câbles ne viennent pas nécessairement sur une longueur de 152 kilomètres. Donc, il y a des puits pour aller faire les fusions des câbles. Donc, il y a des chambres aussi, mais les chambres sont elles aussi enfouies. Il y a un puits d'homme puis on rentre dans la chambre.

3585

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Elles ne sont pas extérieures.

3590

M. JEAN RIVA :

Non. Généralement, les chambres de jonction des câbles sont effectivement souterraines aussi. Mais il y a quand même besoin de postes aériens pour ajouter la compensation qui, elle, ne peut pas se faire en souterrain.

3595

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Merci.

3600

LE PRÉSIDENT :

Madame Sauvé?

3605

Mme MADELEINE SAUVÉ :

Avant de passer à ma deuxième question, je voudrais juste faire remarquer que ça serait bien bien intéressant d'avoir un compte rendu, mettons un aspect économique un peu plus large plutôt que de regarder seulement le cinq ou dix fois plus que ça pourrait coûter, de commencer à penser au niveau de la santé, des phytocides, des émissions électromagnétiques, du tourisme, de la faune. Ce sont des coûts qu'on peut parler à long terme.

3610

3615 À un moment donné en environnement, on commence à parler de ces coûts-là, de l'argent qu'on perd parce qu'on a moins de touristes, l'argent qu'on perd parce que ça nous coûte plus de sous, parce qu'on est malades à causes des phytocides. Ça fait qu'il y a tout cet aspect économique là qui n'est mentionné mais qui est sous-jacent au problème. Ça serait l'un qu'on puisse avoir peut-être des données là-dessus.

3620 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Sur ce point-là, madame Sauvé, la semaine passée, on a eu l'information comme quoi ça a été élaboré dans les années 92 particulièrement et avec un groupe de travail auquel participait Hydro-Québec, mais qui réunissait le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement.

3625 **Mme MADELEINE SAUVÉ :**

Super.

3630

LE PRÉSIDENT :

Et la réponse du ministère de l'Environnement la semaine dernière, c'était que X et vous me corrigez X pour l'instant, compte tenu de certaines difficultés, c'était mis de côté. Monsieur Valiquette?

3635

M. LUC VALIQUETTE :

Oui. Ce que je disais la semaine dernière, c'est que dans la pratique de l'évaluation environnementale au Québec depuis 20 ans qu'on a la procédure, 21 ans maintenant, ce n'est pas dans la tradition de calculer les externalités ou de se baser sur ça pour faire l'analyse, la raison étant que, pour beaucoup d'éléments de l'environnement, on ne sait pas comment calculer le coût. Et ça serait dangereux d'avoir cette position-là pour la protection de l'environnement. Je ne sais pas si...

3645

Mme MADELEINE SAUVÉ :

Oui. Ça me fait encore penser au tapis avec la poussière. En tout cas, je vais passer à la question numéro 2.

3650

LE PRÉSIDENT :

Votre seconde question, Madame.

3655

M. JEAN RIVA :

Si je peux rajouter à ça, monsieur le président.

3660

LE PRÉSIDENT :

Oui, excusez-moi.

M. JEAN RIVA :

3665

Quand on parle de phytocides, tout le kit là, même si c'est souterrain, on ne peut pas se permettre de rien laisser pousser dessus, là, parce que les racines vont aller chercher les câbles, à moins d'enfouir les câbles à une profondeur inouïe et, à ce moment-là, on ne parle plus de cinq à dix fois, on parle de beaucoup.

3670

Donc, il n'y a pas de gain sur l'utilisation des phytocides, il n'y a pas le gain de... il va y avoir une emprise quand même. Et pour accoter cinq à dix fois le coût, je peux vous garantir que ça va en prendre des externalités.

3675

Mme MADELEINE SAUVÉ :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3680

Ça va en prendre quoi?

M. JEAN RIVA :

3685

Beaucoup d'externalités. C'est-à-dire cinq à dix fois le coût d'une ligne aérienne, on va faire un grand bout avec ça.

LE PRÉSIDENT :

3690

Oui, mais tant qu'ils ne sont pas évalués, on ne le sait pas non plus.

Madame Sauvé, votre seconde question.

Mme MADELEINE SAUVÉ :

3695

Juste une petite addition. Ma deuxième question finalement se rapporte à la première. N'existe-il pas une possibilité de combiner divers services comme, par exemple, le gaz, le téléphone, l'électricité X on parle de fibres optiques depuis quelques années X afin de rentabiliser une ligne souterraine de ce genre-là?

3700

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva, est-ce que c'est envisagé, d'autant plus qu'il y a des liens directs entre Gaz Métro et Hydro-Québec? Monsieur Fortin?

3705

M. SERGE FORTIN :

Oui. Pour les lignes à fibres optiques, les liens à fibres optiques, il y a déjà ça maintenant d'intégré dans le fil de garde, le fil qu'on retrouve en haut de la structure pour protéger contre la foudre. Maintenant, il y a déjà d'intégré dans ce câble-là des fibres optiques pour les télécommunications. Donc, c'est déjà un aspect qui est intégré dans la conception des lignes maintenant de façon à offrir un service.

3710

Pour la cohabitation d'une ligne souterraine avec du gaz, c'est trop risqué. On sait que le gaz, ça peut exploser. Ça fait qu'il n'y a pas de cohabitation possible à cet égard. C'est tout.

3715

Mme MADELEINE SAUVÉ :

Merci beaucoup.

3720

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, Madame.

3725

On invite maintenant monsieur Roger St-Denis. Nous vous écoutons.

M. ROGER ST-DENIS :

Première question, dans le coût de fabrication de la nouvelle ligne, on mentionnait, au début de l'information, que ça montait à 226 M \$. Maintenant, on est rendu à 175 M \$. Est-ce qu'on pourrait m'expliquer les 50 M \$ de différence?

3730

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fortin?

3735

M. SERGE FORTIN :

3740 Le coût estimé en 98, on était dans une période... bon, allons-y par étape. Au poste du Grand-Brûlé, il y a une différence de coût parce que, à l'époque, on avait prévu de mettre deux transformateurs neufs. Mais après analyse, on a pris des transformateurs existants du réseau. Donc, on a relocalisé. Il y avait des transformateurs qui étaient libérés du poste Laurentides à Québec dans la banque d'appareillage, donc, ils ont été récupérés pour le poste Grand-Brûlé, de un.

3745 De deux, à l'époque, on avait estimé les coûts en prévoyant une surchauffe, parce qu'il y a beaucoup beaucoup de demande qui s'est présentée durant le verglas. Donc, l'estimation tenait compte d'une demande plus grande, donc d'un coût plus élevé.

3750 Et, troisièmement, il y a la connaissance aussi maintenant de tout le milieu. On a quand même travaillé dans le milieu depuis plusieurs mois. Ça fait que tous les emplacements des structures, ainsi de suite, la connaissance, la topographie du milieu fait que, en tenant compte de tout ça, on arrive avec un coût plus exact de 175 M \$.

3755 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quand même substantiel comme différence.

M. SERGE FORTIN :

3760 Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3765 Madame Chauvin?

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

3770 Le coût dont monsieur St-Denis parle qui était de 226 M \$, si j'ai bien noté, est-ce que ça incluait le poste Outaouais? Parce que, au début, le projet de bouclage, c'était ligne et poste. Est-ce que le poste Outaouais était inclus dans cette première évaluation?

M. JEAN RIVA :

3775 Le 226 M \$ du temps se compare au 175 M \$ d'aujourd'hui. C'est les mêmes items qui sont comparés, c'est-à-dire les modifications au poste Grand-Brûlé, la ligne Grand-Brûlé - Vignan et les modifications au poste Vignan. Donc, le 226 M \$ n'incluait pas effectivement le poste Outaouais qui, à lui seul, vaut 180 M \$, si je ne m'abuse. Donc, c'était 226 M \$ qui est reporté à 175 M \$.

3780

3785 Pour rajouter à ce que monsieur Fortin a dit, lorsqu'on a fait les estimations en 98 et lesquelles ont servi à la confection par la suite du rapport d'avant-projet, c'était quand même des coûts paramétriques, c'est-à-dire utiliser des coûts comparables en se basant sur ce qui avait déjà été fait, auxquels effectivement avait été ajoutée, comme monsieur Fortin l'a dit, la surchauffe.

3790 C'est-à-dire que comme tous les projets de verglas étaient en même temps, donc il y avait une hausse anticipée juste au niveau de l'acier qui n'était pas négligeable. Puis il y avait une hausse anticipée aussi au niveau des coûts de construction, parce que tous les entrepreneurs auraient été mobilisés. Et ces deux aspects vont chercher 15% facilement.

LE PRÉSIDENT :

3795 Madame Girard, si vous permettez.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

3800 Toujours dans la même lignée que vos questions, quand vous parlez de 175 M \$, ce sont tous les coûts de construction? Est-ce que sont inclus là-dedans les coûts d'expropriation ou de quoi que ce soit d'autre? Est-ce que c'est l'ensemble des coûts pour la construction de la ligne, inhérents?

M. JEAN RIVA :

3805 Dans le 175 M \$, on comptabilise tout, à savoir les coûts d'étude d'avant-projet, les coûts d'ingénierie, l'approvisionnement, la construction, l'acquisition de servitude.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

3810 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3815 Monsieur St-Denis?

M. ROGER ST-DENIS :

Est-ce que c'est inclus le coût de transformation du poste Vignan?

3820 **M. JEAN RIVA :**

Si on entend par *transformation+, là, d'un niveau de tension à un autre, il n'y a pas de transformation à Vignan, mais ça inclut effectivement les modifications qui doivent être apportées au poste Vignan, c'est-à-dire l'ajout de disjoncteurs.

3825

LE PRÉSIDENT :

Et Vignan et Grand-Brûlé?

3830

M. JEAN RIVA :

Grand-Brûlé, ça inclut effectivement, là il y a des transformateurs, des appareils de transformation, ça inclut.

3835

LE PRÉSIDENT :

Votre seconde question, monsieur St-Denis.

M. ROGER ST-DENIS :

3840

Deuxième question, depuis la tempête de verglas en 98, est-ce que le responsable... bien, c'est peut-être le Conseil des ministres ou je ne le sais pas, est-ce qu'ils ont déjà prévu des moyens parallèles pour prévoir une nouvelle chute de verglas? Par exemple, est-ce qu'il n'y aurait pas des génératrices qui auraient été installées un peu partout sur le territoire du Québec pour prévenir des nouveaux bris sur les lignes électriques?

3845

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est en dehors des programmes de bouclage...

3850

M. ROGER ST-DENIS :

Oui.

3855

LE PRÉSIDENT :

... est-ce qu'il y a d'autres moyens qui ont été mis en place dans la région ou ailleurs au Québec pour pallier à ça en attendant les projets d'Hydro-Québec?

3860

M. JEAN RIVA :

3865 À ma connaissance, non, sur une base provinciale. Pendant la tempête de verglas de
tout ce qu'il y avait comme effectivement génératrices pour les installer, particulièrement dans
des installations agricoles où c'était un must. Mais il n'a pas été prévu comme plan d'installer de
telles installations. Je sais que les hôpitaux et je sais aussi que les aqueducs, les usines d'eau à
Montréal, c'est prévu, mais par les gestionnaires de ces équipements-là. Mais je ne pense pas
qu'il y ait de plan pour doter de génératrices où que ce soit.

3870 **LE PRÉSIDENT :**

3875 Vous permettez? Est-ce qu'à votre connaissance -- vous faites référence aux hôpitaux,
ça pourrait être divers milieux sensibles, particulièrement sensibles. La question s'adresse
également au niveau du gouvernement: est-ce que, à votre connaissance, il y a un plan, je
dirais, de protection en cas de panne qui est dressé, sans que ça soit nécessairement Hydro
même, qui contribue directement, à votre connaissance? On vérifiera auprès de
l'Environnement si ça existe tout simplement.

3880 **M. JEAN RIVA :**

Pas à ma connaissance, mais il faudrait peut-être vérifier auprès de Sécurité publique,
je pense, qui pourrait vous donner une excellente réponse sur ce sujet-là.

3885 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Effectivement, la Commission va vérifier auprès de Sécurité publique qui n'est pas
une personne ressource, mais on va vérifier et il va y avoir un complément d'information de
déposé pour l'information générale.

3890 Le ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a un complément d'information?

M. LUC VALIQUETTE :

3895 Oui. Le ministère de la Sécurité civile fait un travail à ce niveau-là auprès des
municipalités, donc un plan pour prévenir des urgences.

LE PRÉSIDENT :

3900 Vous avez compris, monsieur St-Denis, que la Commission va s'adresser officiellement
au ministère de la Sécurité civile pour - anciennement, on disait *publique+, c'est pour ça qu'on
fini qu'à ne plus le savoir - pour vérifier qu'est-ce qu'il en est à ce niveau-là.

M. ROGER ST-DENIS :

3905

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3910

Merci, Monsieur.

Madame Paule Tanguay. Rebonsoir, madame.

Mme PAULE TANGUAY :

3915

Rebonsoir! Ma question, c'est une question un peu d'ordre technique. Il me semble que, suite au verglas en 1998, la cause première en tout cas que les lignes à haute tension soient tombées, le fait que ça ait duré si longtemps la panne, c'est que les pylônes se soient effondrés, parce que les fils étaient tellement chargés de glace que ça faisait plier les pylônes.

3920

Est-ce que je me trompe?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva?

3925

M. JEAN RIVA :

Majoritairement, ce qui était difficile à réparer, c'est effectivement lorsque le pylône tombait, parce que les conducteurs ont tenu au poids du verglas. Par contre, à certains endroits, c'est la tringlerie, ce qui attache les conducteurs après les pylônes qui est tombée. Mais là où, effectivement, ça a fait le plus de mal et il y a eu le plus de dégâts, c'est les pylônes qui se sont affaissés par le poids et des conducteurs ou un débalancement. Le poids sur les conducteurs, le vent a transposé la charge d'un côté du pylône et le pylône s'est écrasé.

3930

3935

Mme PAULE TANGUAY :

Mais je me demande, c'est ça, si à cet effet-là il n'y a pas des recherches en ingénierie qui ont été faites pour, au lieu de construire des nouvelles lignes, celles qu'on a en place, par exemple travailler la souplesse des fils conducteurs ou, en fait, que si jamais ça brise, que ça ne soit pas les pylônes qui s'effondrent et qu'on ne soit pas devant des pannes de plusieurs semaines, mais de quelques heures ou d'une journée, ce qui serait beaucoup moins catastrophique, il me semble. Est-ce qu'il y a des recherches qui sont faites dans ce sens-là, à cet effet-là?

3940

3945

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva?

M. JEAN RIVA :

3950

Il y a des moyens qui ont été pris, des recherches qui sont faites au niveau effectivement des structures. D'abord, les structures ont été renforcées pour les rendre moins vulnérables au verglas, mais il y a quand même une limite qu'on peut atteindre et au-delà de laquelle ce n'est plus avantageux à bien des points de vue, économiques et autres, d'aller. C'est-à-dire qu'on ne voudrait pas avoir des pylônes à tous les cinq pieds.

3955

Il y a aussi l'installation de pylônes anticascades, c'est-à-dire des pylônes qui vont réduire de beaucoup l'effet domino de l'enchaînement. Si un pylône tombe, ça met de la traction sur l'autre, puis l'autre tombe. Et il y a aussi d'autres moyens qui sont regardés actuellement, comme d'avoir un genre de joint mécanique plus faible, qui fait que si le poids est trop grand, effectivement ça soit les conducteurs qui lâchent pour que la structure reste en place. C'est envisagé.

3960

Mme PAULE TANGUAY :

3965

Bien, ma question, suite de cette question-là, c'est que je voudrais savoir si, à la MRC de Papineau, la MRC de Papineau disait qu'elle souhaitait voir renforcer l'approvisionnement en électricité, si, ça, ça ne pourrait pas être suffisant, vu que les citoyens semblent être réticents à avoir une ligne à haute tension sur leur territoire.

3970

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bissonnette?

3975

M. JEAN BISSONNETTE :

Le questionnement que j'avais tantôt est d'ordre politique. Donc si, à cette question-là, Hydro-Québec répondait *oui+, les élus pourraient être réconfortés. Mais je ne crois pas que sans le bouclage, Hydro, à preuve du contraire, puisse répondre *oui+. Donc, toutes les alternatives -- les maires de Papineau ne veulent pas une ligne sur leur territoire, même le tracé du moindre impact, pour le plaisir d'avoir une ligne sur leur territoire, comme l'ensemble des élus de l'Outaouais.

3980

Si on a l'obligation d'avoir une ligne, on veut celle du moindre impact. On y a travaillé en ce sens-là fort avec Hydro et l'ensemble des intervenants du milieu. Aux dernières nouvelles, Hydro ne nous a pas certifié qu'il y avait d'autres alternatives que le bouclage pour assurer l'approvisionnement hydroélectrique de l'Outaouais, à moins qu'Hydro dise le contraire.

3985

LE PRÉSIDENT :

3990

Madame?

Mme PAULE TANGUAY :

3995 Je me demande si ça ne serait pas possible dans ce cas-là pour Hydro de fournir un
document qui expliciterait justement les modifications qui ont été faites, ce que vous expliquiez
tout à l'heure, des pylônes qui font que ça ne fait pas l'effet domino, puis le lien qui est plus
faible et qui permet aux fils de casser si jamais il y a une surcharge, si on ne pourrait pas avoir
4000 ces documents-là, puis que ça soit justement ça. Puis aussi, on parlait tout à l'heure des
génératrices. Et puis si cet ensemble de mesures-là qui sont prises finalement ne pourrait pas
être satisfaisant pour la MRC, pour tous les intervenants, et puis pour sécuriser la population.
Une espèce de résumé de ce qui peut être fait et de ce qui est fait.

LE PRÉSIDENT :

4005 Est-ce que c'est possible d'avoir, je dirais, regroupé dans un document l'ensemble de
ces mesures-là?

M. JEAN RIVA :

4010 L'ensemble des mesures ou des alternatives sont déjà dans le rapport d'avant-projet. Si
on parle de l'ensemble des moyens mécaniques pour renforcer une ligne, on peut peut-être
sortir de la documentation, mais il n'en demeure pas moins que notre argument là-dessus, c'est
que ça demeure une ligne unique.

4015 Donc, monsieur Fortin, je pense, l'a déjà expliqué, on pourrait la rendre forte, là,
comme ça se peut pas, l'enfourir, mettre des structures encore plus grosses, mettre tout ce que
vous voulez, des pylônes anticascades, il en demeure que c'est un moyen unique. Et nous,
comme alimentation unique, ce n'est pas une solution qu'on préconise.

4020 Alors, en termes de scénario, vous avez juste à prendre les scénarios dans le document
d'avant-projet qui parle de renforcer la ligne et imaginez tous les moyens de renforcement que
vous voulez, mais ça va être le même scénario tout le temps.

4025 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Tanguay?

Mme PAULE TANGUAY :

4030 Une dernière petite chose. Je me demande si, à cet effet-là, ça ne serait pas possible
de sonder les populations concernées pour voir si cet ensemble de choses-là ne les satisferait
pas. Peut-être que les gens trouveraient que c'est satisfaisant. Et à ce moment-là, s'il y a

4035 seulement Hydro-Québec qui la veut cette ligne-là, bien, elle n'aurait plus sa raison d'être, il me semble.

LE PRÉSIDENT :

4040 Mais à ce moment-là, j'imagine que vous ne demandez pas à Hydro-Québec de sonder cet élément-là. On doit le comprendre. Vous avez compris que vous donnez des éléments de votre mémoire, mais ne brûlez pas votre punch, gardez-vous en pour votre mémoire.

Mme PAULE TANGUAY :

4045 Merci.

LE PRÉSIDENT :

4050 C'est nous qui vous remercions.
Madame Nathalie Rojas?
Monsieur Marcel Charlebois.

M. MARCEL CHARLEBOIS :

4055 Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires!

LE PRÉSIDENT :

4060 Bonsoir!

M. MARCEL CHARLEBOIS :

4065 Il me reste deux questions. Il y en a peut-être qui ont été touchées de loin. J'aimerais revenir sur une des réponses de monsieur Riva à une des premières questions. Si ma mémoire est bonne, il disait que réparer ou renforcer la ligne existante Chénier - Vignan coûterait aussi 175 M \$, donc le même prix qu'une nouvelle ligne.

4070 Et puis quand l'intervenant a dit : *Mais pourquoi vous rejetez du revers de la main le renforcement de la ligne existante?+, si ma mémoire est bonne, monsieur Riva a dit: *Bien, de toute façon, il faudrait tout la jeter à terre, et puis la région de l'Outaouais ne serait plus desservie du tout pendant les travaux.+ Je ne suis pas satisfait de cette réponse-là.

4075 Je me dis que si jamais la Commission, que le ministre et tout ça décident que le projet du bouclage est rejeté et donne à Hydro le mandat de renforcer, malgré l'opinion d'Hydro qui dit: *On veut absolument deux lignes, on n'en veut pas juste une parce que, une ligne, il peut arriver n'importe quoi+, ils sont très imaginatifs dans tout ce qui peut se produire pour briser

cette ligne-là, mais advenant le cas où on leur dit : *On vous donne, Hydro, le mandat de renforcer la ligne Chénier - Vignan+, c'est sûr que vous ne pouvez pas la jeter à terre en laissant l'Outaouais sans pouvoir.

4080

J'aimerais que vous nous expliquiez comment vous procéderiez à ce moment-là. Ça doit se faire?

LE PRÉSIDENT :

4085

Oui. Toute la partie du préambule, c'est vraiment une question d'opinion, mais votre question est recevable. Elle est parfaitement recevable, dans le sens que est-ce que X et en étant imaginaire X dans une hypothèse où ça serait une commande dans ce sens-là, est-ce que c'est possible de trouver des sources via le poste Outaouais, via d'autres productions locales? Quels seraient les délais de construction auxquels vous référez, des constructions ou construction, qui feraient en sorte qu'il y aurait un problème de service électrique?

4090

M. JEAN RIVA :

4095

La solution serait de construire une ligne temporaire entre Chénier et Vignan ou défaire la ligne par sections, construire une section temporaire, défaire cette section-là, puis y aller par sections, mais en mettant une ligne temporaire à côté, puis à côté avec une distance électrique suffisante pour la dégager. Donc, ça prendrait une emprise supplémentaire, mais ça serait temporaire.

4100

LE PRÉSIDENT :

Et ça serait la façon de procéder? Il n'y aurait pas d'autres choses?

4105

M. JEAN RIVA :

C'est la façon dont procède généralement Hydro-Québec quand ils doivent démanteler une ligne et garder l'alimentation.

4110

LE PRÉSIDENT :

Et c'est ça que vous incluez dans les coûts qui seraient équivalents au 175 M \$?

4115 **M. JEAN RIVA :**

Exact.

LE PRÉSIDENT :

4120

Monsieur Charlebois?

M. MARCEL CHARLEBOIS :

4125

Ma deuxième question, j'ai entendu parler d'une technologie qui consiste à chauffer les fils à un moment donné quand il y a trop de glace qui s'accumule sur les fils. Je pense que ça existe. Je ne sais pas si Hydro-Québec l'utilise. J'aimerais ça que les gens d'Hydro-Québec nous expliquent un peu c'est quoi cette technologie-là d'un moment où les fils chauffent pour s'assurer qu'il n'y ait pas X nombre de centimètres ou de millimètres de glace qui se forme sur les fils et qui cause un bris.

4130

LE PRÉSIDENT :

4135

Je dois vous dire qu'il y a eu un exposé là-dessus de la part de monsieur Fortin la semaine dernière.

Compte tenu de l'heure, on va vous demander peut-être présentement de nous donner le résumé des différentes techniques qui étaient à la fois étudiées et potentielles de déglacage, monsieur Fortin.

4140

Et quand j'indique ça, c'est qu'il y a aussi des compléments d'information dans les verbatims. Je pense que vous l'avez compris, mais je le répète pour ceux qui... Oui?

M. SERGE FORTIN :

4145

Le grand problème, c'est que le poids de la glace sur les câbles et les structures fait que ça peut tomber. Donc, pour éviter que la glace s'accumule, on peut soit la faire fondre, soit la casser ou soit éviter qu'elle ne s'accumule en partant.

4150

Donc, pour la faire fondre, effectivement, il y a des endroits où on fait chauffer les conducteurs de façon à ce que soit la glace qui est déjà là fonde ou qu'on évite qu'elle s'accumule. On peut faire des défauts pour faire des courts-circuits sur les lignes de façon, encore une fois, à les faire chauffer, donc une approche dite pour chauffer les conducteurs.

4155 L'approche pour la casser, on peut soit mettre des genres de petites poulies avec des
couteaux pour glisser sur le câble de façon à couper la glace et qu'elle tombe par terre. On peut
soit faire ce qu'on appelle les courts-circuits sur des lignes en faisceau, donc deux conducteurs
ou plus, de façon à ce que les conducteurs se frappent entre eux. Donc, ça crée un impact, la
4160 glace tombe. On peut aussi avoir des genres de petits systèmes qui font une explosion
localement pour casser la glace, une fois de plus pour qu'elle tombe.

Puis on peut, dans une troisième famille, éviter qu'elle ne s'accroche aux conducteurs.
Soit qu'on met des conducteurs plus petits, donc il y a moins de poids, mais ils sont plus faibles
mécaniquement, puis ils vont aussi plus chauffer, donc plus, en tout cas, faire des pertes
4165 électriques, ou mettre des matériaux glaciophobes, donc éviter que la glace ne s'agrippe à un
conducteur. Donc, il y a quand même trois grandes façons qui sont analysées.

Pour votre question précise au niveau de l'effet de la chaleur, les lignes à basse tension
sont généralement exploitées de façon à ce que le conducteur est plus facile à chauffer, mais
4170 quand la tension sur une ligne augmente, c'est qu'on s'éloigne, si on veut, de la capacité
thermique de la ligne. Donc, le câble est plutôt assez froid. Donc, ce qu'il faut faire, dans les
endroits où il y a beaucoup de consommation, c'est qu'on va enlever des circuits pour en
surcharger un autre, de façon à ce qu'il chauffe plus, et on fait un cycle comme ceci. Donc, ça,
on applique ça où il y a déjà plusieurs lignes qui alimentent une région. Parce qu'en enlevant un
4175 conducteur, c'est qu'une ligne, on vient fragiliser l'alimentation. Donc, dans ce cas-ci, il y a une
ligne avec deux circuits, il faudrait enlever un circuit.

La région n'a pas non plus la consommation pour être capable de faire fondre, mais on
pourrait toujours en créer une quelconque, être imaginatifs. Mais dans ces situations-là, j'aurais
4180 seulement plus qu'un seul circuit durant une situation de verglas où j'ai des problèmes potentiels
en développement. Donc, on ne veut pas fragiliser la situation lorsqu'on s'en va dans des
périodes dites de conséquences intrigantes.

Ça fait que c'est un peu ce qui existe puis pourquoi on n'y va pas.
4185

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Charlebois?

4190 **M. MARCEL CHARLEBOIS :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4195 Nous vous remercions. Nous allons suspendre les travaux de la Commission, les
reprendre demain à 14 h, 2 h l'après-midi ici même, ainsi que demain à 19 h pour continuer
notre débat de façon sereine ensemble.

4200

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4205

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

4210